

Partenaires nationaux



Partenaires internationaux



La richesse des activités du mouvement sportif français, caractérisé notamment par la pluralité de ses composantes, donne à l'assemblée générale du CNOSF une tonalité qui intervient comme un point d'orgue dans la subsidiarité des programmes des adhérents, au-delà de leurs missions et de leurs responsabilités.

Le retour sur l'année 2004 traduit l'importance et le volume des actions menées par la représentation du mouvement sportif, chaque année davantage concernée par l'ensemble des activités de la société française dans toute la complexité de leurs relations entre les secteurs des collectivités publiques et des entreprises privées, conquises par l'attrait du sport.

La mission transversale éducative et sociale qui s'attache aux politiques sportives menées par les fédérations (au travers de leurs clubs et de leurs instances représentatives territoriales) trouve au CNOSF et dans ses CROS et ses CDOS les moyens d'échanger et de définir avec leurs partenaires les voies destinées à accompagner le premier mouvement associatif français dans un développement dont les limites sont bien loin d'être atteintes.

La perspective de l'accueil possible des Jeux Olympiques à Paris en 2012 vient, cette année, éclairer particulièrement les challenges qui s'offrent à l'avenir proche de l'ensemble des activités physiques et sportives de notre pays et qui peuvent nous permettre, tous ensemble, d'aller plus vite, plus haut, plus loin dans les réalisations espérées par notre mouvement.

Je souhaite à toutes et à tous de profiter pleinement de nos travaux et je sais gré à chacun des participants de contribuer à la richesse de nos débats.

Avec mes remerciements, bien cordialement,

Henri Sérandour

Président du CNOSF - Membre du CIO

ATHÈNES TURIN PÉKIN VANCOUVER

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011

PARIS 2012

RAPPORT D'ACTIVITÉS

I. Cabinet du Président page 6

II. Mission olympique et sport de haut niveau page 12

III. Mission développement des activités physiques et sportives page 16

IV. Mission valorisation des ressources humaines page 21

V. Mission suivi médical et accompagnement social page 26

VI. Service communication et marketing page 34

VII. Service information page 37

VIII. Service juridique page 38

IX. Conciliation page 40

X. CoSMoS page 44

XI. Conseil national des CROS et des CDOS page 46

XII. Académie nationale olympique française page 48

RAPPORT FINANCIER

I. Rapport de gestion page 50

II. Bilan page 52

III. Compte de résultat page 54

IV. Rapport du commissaire aux comptes page 55

V. Proposition de budget 2005 page 56

Le CNOSF représentant du mouvement sportif

La célébration des Jeux de la XXVIII^e olympiade à Athènes a constitué l'événement majeur d'une année 2004 riche au regard de l'activité du CNOSF, tant sur le plan national qu'international.

Les très bons résultats obtenus par l'ensemble des membres de la délégation française, avec pour conséquence l'excellente sixième place au classement des comités nationaux olympiques, ont témoigné de la vitalité du Sport français, de son modèle d'organisation et de son ambition à accueillir les Jeux en 2012.

L'annonce par le CIO, le 18 mai 2004, de la sélection de Paris aux côtés de Londres, Madrid, Moscou et New York (parmi les neuf villes requérantes) pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, bien qu'espérée, n'en a pas moins été accueillie avec une très vive satisfaction par toutes les composantes du mouvement sportif français.

Notre assemblée générale du CNOSF du 19 mai a d'ailleurs accueilli les membres fondateurs de la candidature dont les interventions ont toutes mis en évidence la synergie des efforts de chaque institution pour porter ce projet vers sa réussite et contribuer en conséquence au développement de l'ensemble des activités sportives sur notre territoire.

Les travaux liés à la candidature ont régulièrement mobilisé le Président, le Secrétaire général, et, à leurs côtés, le cabinet ainsi que les différents départements du CNOSF qui, sous la conduite des élus, ont apporté leur contribution aux différents groupes de travail sur les 17 thèmes du dossier.

Les réunions régulières du comité fondateur et de la commission exécutive ont permis de conduire la stratégie de la candidature entre toutes les parties impliquées dans le respect des préconisations du CIO pour la célébration des Jeux Olympiques.

Les relations internationales ont nécessairement été marquées par l'émulation entre les candidatures et les présentations de leur projet à Athènes pendant les JO et à Dubrovnik pour l'assemblée générale des comités olympiques européens, sans pour autant réduire la participation du CNOSF à cet aspect des échanges entre les représentants des instances internationales, des CNO et des membres du CIO en particulier.

Après avoir reçu plusieurs délégations sportives chinoises, participé aux manifestations de l'année de la Chine en France, et signé, à cette occasion, un protocole d'échanges avec le Comité national olympique chinois, le Président s'est rendu à Pékin du 1^{er} au 5 mars 2004 ; des rencontres très intéressantes avec le CNO chinois et le BOCOG ont permis d'apprécier l'état d'avancement des préparatifs des JO de 2008.

Le Président s'est, entre autres déplacements, rendu à l'ouverture des Jeux Paralympiques en compagnie de Guy Drut, membre du CIO, comme il a répondu, en octobre 2004, à l'invitation du Président du Comité olympique

algérien, avec lequel le CNOSF est lié par un protocole d'échanges, pour suivre une partie des épreuves des X^e Jeux sportifs arabes à Alger.

Le soutien du CNOSF aux candidatures de plusieurs fédérations pour l'accueil en France de championnats du monde ou d'Europe a fait l'objet de rencontres préparatoires ou de participations directes du Président comme pour la candidature de la Fédération française de course d'orientation lors du congrès de l'Union européenne en Suède.

Des échanges avec les nouveaux comités olympiques d'Afghanistan et d'Irak ont permis de témoigner la solidarité du mouvement sportif français et d'envisager des aides à leur renaissance et à leur développement, à un moment crucial de leur histoire.

Sur le plan national, les travaux liés aux attentes du mouvement sportif et de suivi des états généraux du Sport avec le ministère des Sports – enrichi au printemps de la Jeunesse et de la Vie associative –, se sont concrétisés dès le mois de janvier 2004 par les publications des décrets relatifs à l'agrément des fédérations en application de la loi du 16 juillet 1984, modifiée le 1^{er} août 2003, ainsi qu'aux conditions de rémunération des dirigeants des fédérations, organismes agissant sans but lucratif.

À la suite du rapport de Monsieur Denis, des groupes de travail auxquels ont participé des représentants du CNOSF ont été réunis par le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative afin d'étudier notamment le suivi des mesures à mettre en œuvre pour le sport professionnel, la reconversion des sportifs, leur retraite et l'épargne salariale.

De nombreux échanges ont accompagné les idées relatives aux mesures prises par l'État en faveur de la décentralisation et au maintien de l'unité du modèle fédéral.

Les travaux des collègues et des conseils interfédéraux ont montré tout l'intérêt des échanges entre les disciplines sur des questions transversales et fait valoir la subsidiarité qui marque l'action du CNOSF auprès de ses adhérents.

Dans ce registre, les actions en faveur de la rédaction de la convention collective du mouvement sportif par le CoSMoS et la création de l'institut de Formation du mouvement sportif (IFOMOS) témoignent de la vitalité de notre mouvement et de sa volonté d'adapter ses structures aux exigences du droit commun et préserver la valeur de sa fonction éducative et sociale.

Après 2004 consacrée « Année européenne de l'éducation par le sport », éclairée par le passage de la flamme olympique à Paris comme dans toutes les villes ayant accueilli les JO, se profile une année 2005 dédiée au Sport pour l'UNESCO.

De très nombreuses manifestations ont ainsi traduit l'importance du fait social représenté par le Sport et les activités physiques et ont sollicité une participation accrue de l'ensemble des moyens d'expression du CNOSF.

RELATIONS INTERNATIONALES

Affaires européennes

Année européenne de l'éducation par le sport 2004

L'objectif principal de l'année européenne de l'Éducation par le sport 2004 était de favoriser la coopération entre les organisations sportives et les institutions éducatives en soutenant des projets véhiculant les valeurs éducatives du sport. Impliqué dans la mise en œuvre de ce programme au niveau national, le CNOSF a participé au lancement organisé en France, le 16 février 2004, à l'INSEP. L'année européenne s'est clôturée les 2 et 3 décembre 2004 aux Pays-Bas lors d'une conférence présentant les premiers résultats.

Plus de 1 650 candidatures ont été enregistrées dans toute l'Europe, dont 178 pour la France. Ce sont finalement 165 projets qui ont été sélectionnés par la Commission européenne, dont dix projets français. L'ANOF a participé au comité national de coordination chargé de l'information des candidats et de la présélection des dossiers. Elle a organisé et accueilli à plusieurs reprises les réunions de présélection des projets.

La Commission européenne procédera, en 2005, à l'évaluation de l'année européenne et délivrera un rapport à l'issue de ce travail.

Traité constitutionnel

Les chefs d'État et de gouvernement ont signé le traité constitutionnel européen le 29 octobre 2004, à Rome. Suite à de nombreuses initiatives émanant des organisations sportives, dont le CNOSF, le sport y est explicitement mentionné à l'article III-282. Cet article permettra aux autorités européennes de mener des actions de soutien aux politiques des États membres en matière sportive, l'accent étant mis sur les valeurs éducatives et sociales du sport et la reconnaissance de l'importance du bénévolat. Désormais, « *L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative.* »

Une nouvelle législature a débuté au Parlement européen, en juin 2004. Nikolaos Sifunakis (Grèce) remplace Michel Rocard à la présidence de la commission en charge de la culture, de l'éducation et du sport.

Une nouvelle équipe de Commissaires européens a également été nommée en novembre 2004, pour une durée de cinq ans, sous la présidence de José Manuel Barroso (Portugal). Jan Figel (République tchèque)

remplace Vivian Reding (Luxembourg) à la direction générale de l'éducation, la formation, la culture et du multilinguisme.

Projet de directive sur les services dans le marché intérieur

La Commission européenne a adopté en janvier 2004 une proposition de directive sur les services dans le marché intérieur. Cette proposition est actuellement étudiée par le Parlement européen et le Conseil, dans le cadre de la procédure de codécision.

Le CNOSF a formellement adopté une position relative à cette directive, qu'il a transmise aux institutions européennes ainsi qu'à ses partenaires européens.

Le CNOSF ne conteste pas l'objectif général de libéralisation du marché des services mais préconise, suivant le principe de précaution, l'exemption des associations sportives du champ d'application de la directive, afin de sauvegarder les spécificités des systèmes sportifs en Europe. Le CNOSF propose également d'exclure les jeux et paris du champ d'application de la directive.

D'autre part, le CNOSF a participé aux travaux réalisés par la CPCA et le CNVA sur cette question. Des représentants du CNOSF sont intervenus à l'occasion d'un colloque organisé au Conseil économique et social concernant les enjeux de la réglementation européenne pour les associations.

Projet de directive sur la qualité des eaux de baignade

Dans le cadre de la procédure initiée en 2002 par la Commission européenne sur la révision de la directive sur les eaux de baignade, le Conseil des ministres de l'Union européenne a trouvé un accord politique en juin 2004 sur ce sujet controversé et l'a transmis au Parlement européen fin décembre 2004 pour la deuxième lecture. Conformément à ce qu'avait demandé le CNOSF, la majorité des amendements du Parlement européen visant à inclure les sports nautiques dans le champ de la proposition de directive a été rejetée.

Information du mouvement sportif français sur la législation européenne

Une étude sur l'influence de la législation communautaire sur l'organisation des Jeux Olympiques de 1992 à 2004 a été effectuée pour le compte du GIP Paris 2012. Cette étude vise à présenter, au travers des expériences passées et de l'actualité plus récente, l'impact et l'intérêt des institutions européennes pour l'organisation des Jeux Olympiques.

Différentes formations sur la place du sport dans les programmes européens et la future constitution européenne ont été données à l'attention de nombreux CROS, CDOS et associations sportives.

Le mouvement sportif se mobilise pour l'Asie.



La ville de Paris, candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.



L'année européenne de l'Éducation par le sport.



Les brochures d'information sur les programmes européens de subvention ouverts au sport et sur l'impact de la législation communautaire sur le sport ont été actualisées et mises à disposition sur le site Internet du CNOSF.

Des fiches d'information sur l'Union européenne et ses institutions ont également été réalisées à l'attention des CROS et CDOS et mises en ligne sur l'extranet du mouvement sportif.

Nouveau partenariat au sein du bureau de liaison de Bruxelles

Europe Air Sport (EAS), organisation européenne qui représente les intérêts des fédérations de sports aériens, a signé, en juillet 2004, un accord de partenariat avec le bureau de liaison du sport auprès des institutions européennes, portant à neuf le nombre des partenaires bénéficiant de ses conseils et de son expertise en matière européenne.

COE et ENGSO

Le CNOSF a participé tout au long de l'année 2004 aux différentes réunions de l'ENGSO (groupe de travail UE, ENGSO jeunes, forum, assemblée générale, etc.) et des comités olympiques européens.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Quarante ans après la signature du traité de l'Élysée portant création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), les relations franco-allemandes perdurent et jouent toujours un rôle fondamental dans une Europe en construction.

Bien entendu en 40 ans d'histoire commune, la société a changé, la jeunesse aussi. L'intérêt des rencontres franco-allemandes est toujours présent. Ainsi, l'OFAJ a été redécouvert par les deux gouvernements à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003. Cette institution a été l'une des grandes réussites du traité de 1963, générant plus de sept millions d'échanges et participant à ancrer la réconciliation tant recherchée.

Les actions réalisées en 2004 :

Une réunion d'évaluation des échanges au niveau des clubs à Francfort-sur-le-Main a eu lieu du 13 au 15 février 2004. Elle a confirmé les changements intervenus depuis des années :

- le manque de temps à consacrer au bénévolat ou tout simplement à s'investir sur des projets à long terme ;
- la régression de l'apprentissage du français et de l'allemand ;

- la législation concernant l'encadrement des mineurs en France, devenue trop stricte ;
- la durée des cinq jours pleins, directives de l'OFAJ ;
- la diminution du nombre d'échanges dans les familles – surtout dans les grandes villes – due aux activités professionnelles, familles recomposées, société multiculturelle...

Cependant, une soixantaine de clubs se sont rendus en Allemagne grâce aux subventions de l'OFAJ.

À l'inverse, les échanges en tiers lieu et avec des pays tiers ont progressé. Ainsi, les clubs qui organisent des échanges depuis plusieurs années se lancent dans les échanges tripartites (ex. : République tchèque, Pologne, Hongrie, Espagne, Grèce et pays du Maghreb).

Les demandes de stage en entreprise vont croissantes, l'an prochain des bourses seront mises à la disposition des sportifs.

Cours de langue à Fribourg et à Val-d'Isère, du 19 au 31 juillet 2004

Le CNOSF et la Deutsche Sportjugend ont organisé, en coopération avec le centre UCPA de Val-d'Isère, un cours de langue avec activités sportives. Ce cours a regroupé une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans, ayant au moins deux ans d'apprentissage de l'allemand et du français. Ces cours existent depuis une dizaine d'années et leur particularité est de regrouper des Français et des Allemands qui apprennent la langue étrangère ensemble.

Session annuelle des fédérations françaises et allemandes à Hanovre, du 17 au 19 novembre 2004

Vingt-cinq fédérations françaises et allemandes organisent chaque année des stages d'entraînement en commun.

Cette année, le thème retenu était l'année européenne de l'Éducation par le sport. Grâce à l'OFAJ, une dizaine d'associations ont bénéficié d'un fonds spécial pour l'organisation de projets dans ce cadre.

Réunions institutionnelles

Le 6 mai, au CNOSF, le Président Henri Sérandour s'est entretenu avec le nouveau secrétaire général de l'OFAJ, Max Claudet, et la nouvelle secrétaire générale adjointe, Eva-Sabine Kuntz, tous deux nommés pour cinq ans.

À Berlin, les 28 et 29 juillet, les entretiens institutionnels ont porté sur la mise en place d'actions autour de l'Internationales Deutsches Turnfest qui

aura lieu à Berlin en 2005 et d'autres grandes manifestations (coupe du monde de football en 2006 en Allemagne).

Le groupe de travail sport du conseil d'administration de l'OFAJ s'est réuni le 14 décembre avec des représentants du ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, du DSB-DSJ, du ministère fédéral de l'Intérieur, afin de faire le point sur les dossiers en cours dans nos deux pays.

Les orientations pour les années à venir ont été décidées lors du conseil d'administration de l'OFAJ :

- l'apprentissage du français et de l'allemand ;
- les échanges tripartites ;
- les apprentissages interculturels.

Il convient aujourd'hui d'aider les structures décentralisées du CNOSF et les fédérations à mieux communiquer sur les activités de l'OFAJ et les possibilités de subvention qui sont proposées.

Comité de déontologie

Le comité de déontologie, mis en place le 25 juin 2002, a vu au cours de l'année 2004 s'achever le mandat de trois de ses membres nommés pour deux ans : Mme Valérie Barlois-Leroux, MM. Éric Bournazel et Daniel Costantini. Ces deux derniers ont souhaité, comme ils en avaient la possibilité, poursuivre leur mission au sein du comité.

Cette année, le comité de déontologie a traité des questions suivantes :

- les responsabilités en matière de dopage, suite à l'adoption par l'État et le mouvement sportif du code mondial antidopage ;
- la protection du symbole, du drapeau, de la devise et de l'hymne olympiques : le CNOSF étant chargé de cette protection par le CIO, les membres du comité de déontologie ont examiné les possibilités qui s'offraient au CNOSF de mettre en œuvre son pouvoir disciplinaire en la matière. Une gradation de sanction, qui fera l'objet d'une proposition d'avis au conseil d'administration du CNOSF, pourrait être appliquée à l'encontre des contrevenants.

L'OFAJ
a 40 ans...



Jacques Rogge et
Henri Sérandour
lors de la
116^e session
du CIO à Athènes.





Le mouvement sportif se mobilise pour obtenir les JO à Paris, en 2012.



À 100 jours des JO d'Athènes.

II. MISSION OLYMPIQUE ET SPORT DE HAUT NIVEAU

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Jeux Olympiques d'Athènes

L'activité de la mission olympique et du sport de haut niveau, depuis la dernière assemblée générale du CNOSF, a été dominée par les Jeux olympiques d'Athènes qui se sont déroulés du 13 au 29 août.

Les différentes visites effectuées en Grèce, conduites par Jean-Michel Brun, chef de mission, ont permis d'anticiper dans de nombreux domaines et de comprendre l'esprit dans lequel l'ATHOC avait organisé les Jeux Olympiques.

Les réunions organisées avec chacune des fédérations françaises ont favorisé l'évaluation des besoins et facilité le suivi de l'évolution des situations. Les contacts pris régulièrement avec les services du MJSVA et du GIP SEPO ont optimisé la communication et la recherche de solutions transversales. Les contacts avec les différents prestataires sollicités ont aidé à répondre aux attentes des différentes parties mobilisées. Le réseau relationnel développé avec les services de l'ATHOC a donné des réponses, généralement favorables, aux nombreuses sollicitations françaises.

La difficulté majeure pour le CNOSF a résidé dans la complexe adéquation entre d'une part, les besoins manifestés par des fédérations souhaitant évoluer dans leurs contextes habituels d'organisation uni-fédérales que sont les championnats d'Europe et du monde, et d'autre part les règles imposées par la charte du CIO et les organisateurs des Jeux Olympiques.

Ceci s'est tout particulièrement manifesté dans l'attribution des accréditations de l'encadrement, dont le nombre est déterminé par l'effectif réel d'athlètes engagés, mais connu avec exactitude au dernier moment, alors que les directions techniques souhaitaient être fixées le plus rapidement possible. La tâche est devenue d'autant plus difficile que la performance nécessite la présence de nouvelles missions d'encadrants, non prises en compte par le CIO (préparateurs physiques et mentaux, juristes...). Le bien-fondé de la mise en place d'une commission mixte d'étude d'attribution des accréditations aux cadres a favorisé la transparence, permis de partager la responsabilité sans pour autant répondre complètement aux attentes des fédérations même si le Président du CNOSF a obtenu une extension des droits.

Dans un autre domaine, le nombre de lits accordés à chaque CNO dans le village olympique est dépendant du nombre d'athlètes engagés. Le comité d'organisation attribue ensuite des espaces dans le village olympique, mais aussi hors du village olympique pour une catégorie de cadres

dénommés extra-officiels. Il a fallu là aussi effectuer des arbitrages difficiles et pas toujours facilement acceptés.

La présence à Athènes, plusieurs années avant le début des épreuves de Chryseis Ioannou, personnel du CNOSF, placée auprès de l'ambassade de France à Athènes, et plus tardivement de l'attaché olympique, François Raffray, a largement contribué à la résolution de nombreuses demandes, notamment pour ce qui est relatif à la recherche d'hébergements hors village olympique pour des personnels contribuant à la performance.

L'investissement de toute une équipe conduite par Jean-Michel Brun, composée de personnels du CNOSF, du MJSVA et du GIP SEPO, a permis de conduire efficacement une délégation forte de près de 600 personnes. Cette équipe s'est vue récompensée par le résultat d'ensemble de la délégation sportive, largement développé dans de nombreuses publications.

Le Club France, particulièrement bien situé dans un bâtiment propriété des Affaires étrangères françaises, a été fortement fréquenté par les athlètes et leurs cadres ainsi que par les officiels, tant pour l'organisation des conférences de presse préalables à la compétition, que pour fêter les médailles ou tout simplement pour la détente et la convivialité.

Jeux Olympiques d'hiver de Turin (du 10 au 26 février 2006)

L'action engagée par le CNOSF, sous la conduite de Michel Vial, chef de mission pour les Jeux Olympiques de Turin, s'effectue dans le respect de la programmation initiale.

Les missions de reconnaissance se sont poursuivies afin de résoudre les demandes formulées par les deux fédérations de ski et des sports de glace. Les hébergements recherchés en dehors des trois villages ont été loués après bien des difficultés et à des tarifs sans cesse en augmentation. Cette disposition, initialement prévue afin de limiter les déplacements des athlètes, dans un contexte de Jeux « éclatés » s'avèrera certainement d'autant plus nécessaire que les conditions proposées par le TOROC dans les trois villages risquent d'aggraver la promiscuité habituelle.

Une réunion organisée en novembre 2004 avec les états-majors des deux fédérations d'hiver, du MJSVA et du GIP SEPO a rendu possible l'inventaire des dossiers à traiter. À cette occasion, les deux fédérations ont fait connaître leur souhait de voir organiser un stage interdisciplinaire avant les Jeux Olympiques, ainsi qu'une mission rassemblant les chefs

des équipes de toutes les disciplines d'hiver, cette dernière étant prévue en mai 2005. La délégation, malgré la non-qualification du hockey, devrait être constituée d'une centaine d'athlètes et d'autant de cadres.

Du fait de l'organisation des épreuves dans un rayon d'une centaine de kilomètres, il a été obtenu une collaboration avec le conseil général des Hautes-Alpes, afin de mettre en place deux Clubs France, l'un à Turin, l'autre à Sestrières.

Festival Olympique de la jeunesse européenne

L'équipe de France qui a participé au FOJE d'hiver à Monthey (Suisse) du 22 au 29 janvier 2005, s'est brillamment classée deuxième derrière la Russie, dans une confrontation qui a opposé 750 jeunes gens et jeunes filles âgés de 14 à 18 ans représentants de 48 CNO européens. Les sélectionnés des deux fédérations françaises de ski et des sports de glace ont obtenu quatre médailles d'or, trois d'argent et quatre de bronze.

Le FOJE d'été se déroulera à Lignano (Italie), du 2 au 9 juillet 2005. La France sera représentée par une délégation de 110 personnes.

Les Jeux mondiaux, à Duisbourg (Allemagne, du 14 au 27 juillet)

Jean-François Angles est le chef de mission d'une délégation française forte de 330 athlètes et cadres sélectionnés par les fédérations françaises de : parachutisme, tir à l'arc, billard, body-building, sports de boules, bowling, canoë-kayak, casting, danse, football, flying-disc, gymnastique, jiu-jitsu, karaté, korfbal, sauvetage, escalade, course d'orientation, haltérophilie, racquetball, roller skating, rugby, squash, sumo, tir à la corde, nage avec palmes, ski nautique.

L'investissement du CNOSF au service de la délégation sportive française s'avère croissant au fil des éditions de ces Jeux mondiaux.

Collège des fédérations sportives et olympiques

Les collèges des fédérations sportives et olympiques, respectivement présidés par Jean-Pierre Mougin et Jean-Michel Brun, se sont réunis les 25 novembre 2004 et 1^{er} décembre 2004. Tous deux ont traité, à la demande du conseil d'administration du CNOSF, un ensemble de points identiques :

l'évolution du FNDS, les enjeux de la formation, la mobilisation des fédérations autour de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.

Le collège des fédérations sportives a pour sa part abordé d'une manière plus spécifique les sports de nature, lorsque le collège olympique a effectué un bilan des Jeux Olympiques d'Athènes et traité du difficile dossier du suivi médical. Dans les deux collèges, la forte participation des fédérations, la qualité des interventions et des conclusions sont à mettre en exergue.

La Commission des athlètes de haut niveau

La Commission des athlètes de haut niveau, présidée par Sandra Dimbour et David Douillet, s'est réunie cinq fois en 2004.

Elle a engagé des contacts avec la fondation Sport Santé du CNOSF, participé au colloque sur le thème « Attentes du SHN dans sa relation avec son médecin », effectué un travail d'investigation sur les moyens d'information mis en place à leur bénéfice dans la perspective de faire à terme des propositions d'amélioration, traité du dossier de la retraite des sportifs de haut niveau, apporté leur contribution à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, travaillé en relation avec la direction des sports du MJSVA sur le projet de décret « droits et obligations des sportifs de haut niveau ».

Dispositif ministériel en faveur du sport de haut niveau

Michel Vial, Jean-Michel Brun et Pierre Abric ont participé très activement aux nombreuses réunions organisées par le MJSVA sur les reconnaissances des disciplines de haut niveau, les pôles sportifs, les listes de sportifs de haut niveau, autant de sujets traités par la Commission nationale du sport de haut niveau et sa commission permanente.

Base de données du CNOSF

Le CNOSF publie annuellement un document intitulé *Podiums*, qui recense, de manière exhaustive, les résultats obtenus par l'ensemble des fédérations sportives dans toutes les compétitions majeures de l'année 2004, qui a été particulièrement fructueuse avec 983 médailles (cf. tableaux p. 14 et 15).

La délégation française lors de la cérémonie d'ouverture, JO Athènes 2004.



Jackson Richardson, porte-drapeau de la délégation française, JO Athènes 2004.



Levée des couleurs, le 9 août 2004, Village olympique, JO Athènes 2004.



Mission préparatoire aux JO d'hiver de Turin 2006.



Festival olympique de la jeunesse européenne, à Monthey, en Suisse.



Soirée de la CAHN pour Paris 2012 - La Casbah, le 7 décembre 2004.



Podiums 2004.



III. MISSION DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire (CADT) : donner une dimension territoriale aux actions du CNOSF

Les CDESI, une proposition du mouvement sportif retenue par le législateur qui marque la reconnaissance de la place et du rôle des collectivités territoriales dans le sport

Les états généraux du sport prenant acte du rôle essentiel joué par les collectivités territoriales dans le domaine du sport retenaient trois propositions du mouvement sportif parmi lesquelles les commissions départementales des espaces sites et itinéraires des sports de nature.

Ces propositions n'avaient pas pour finalité de donner de nouvelles compétences aux collectivités mais de mieux reconnaître celles qu'elles exercent de fait déjà.

Des trois propositions du mouvement sportif (conférence régionale du sport, commission départementale des espaces sites et itinéraires, compétences sportives de regroupements de communes), seule l'intervention déterminée du ministre des Sports a permis d'introduire une réécriture du titre III de la loi sur le sport dans la loi de simplification du droit (reconnaissance de la compétence des départements en matière de développement maîtrisé des sports de nature, commissions départementales des sites et itinéraires et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires).

Cette mesure étant d'application immédiate, le MJSVA prépare un guide à l'usage des départements. Le CNOSF (CNSN et CNCND) apporte son appui et son expertise à cette réalisation à travers sa participation au comité de pilotage.

Même si le nouveau rôle joué par le département dans le domaine des sports de nature peut influencer durablement sur la manière dont les départements appréhendent le sport, celui-ci restera pour les communes, les régions et leurs départements, un domaine dans lequel leur action relève du volontariat.

Les relations avec les associations représentatives des collectivités territoriales et des élus du sport s'approfondissent

Si le partenariat entre les collectivités territoriales et le mouvement sportif est une des composantes des politiques sportives territoriales, le dialogue entre le CNOSF et les associations nationales représentatives des élus et des collectivités territoriales est une nécessité. Il se développe au fur à mesure que ces élus ou associations prennent mieux en compte le sport. Il accompagne la montée en responsabilité des élus du sport au sein des équipes municipales, départementales ou régionales.

Ces relations se sont confortées et amplifiées au cours de l'année 2004 avec l'AMF (Association des maires de France), l'ADCF (Association des communautés de France) et l'Association des régions de France (ARF). Les vice-présidents des régions en charge des sports ont ainsi accepté le principe d'une rencontre avec le CNOSF, en 2005.

L'Association nationale des élus du sport (ANDES) souhaite aussi se rapprocher du CNOSF.

Enfin l'Association des départements de France (ADF) a décidé de créer un groupe sport.

Politiques fédérales et recompositions territoriales : identifier et répondre aux attentes des fédérations

L'analyse des effets des lois Voynet et Chevènement montre que les regroupements de communes ont un effet important sur l'organisation territoriale du sport, à tel point que l'on peut parler d'une véritable recomposition territoriale. Quelle influence ces évolutions ont-elles sur la manière dont les fédérations élaborent et conduisent leurs politiques ? Comment appréhendent-elles cette nouvelle donne ? Comment les aider ?

Une étude a été conduite fin 2004 auprès d'un échantillon représentatif des fédérations. Elle met en évidence la diversité des stratégies et donne une mesure de l'importance des enjeux. Appréhender les évolutions territoriales n'est pas aisé pour les fédérations et l'étude soulève deux points en particulier :

- le besoin de mesurer précisément l'impact territorial du sport. Le mouvement sportif devrait conduire une évaluation précise de cet impact qui facilite la construction de projets sportifs territoriaux avec les élus ;

- la nécessité de positionner clairement la multi-activité et les enjeux sportifs de société (loisir, social, éducatif, touristique, santé...) dans l'organisation du CNOSF.

Cette étude est en cours de publication.

La formation dans le domaine de l'intercommunalité

Au-delà des formations ou interventions ponctuelles vers des membres du CADT, des modules de formation ont été mis en place et développés vers les dirigeants et cadres du sport.

L'Agenda 21 du sport français : le sport et le développement durable

L'Agenda 21 du sport (programme d'action du mouvement sportif français dans le domaine du développement durable), adopté fin 2003,

positionne le mouvement sportif français et le CNOSF comme des acteurs incontournables du développement durable. Réalisé avec l'aide du CIO, il a été diffusé à plus de 10 000 exemplaires.

Il constitue un atout pour la candidature de Paris, que nous contribuons à faire fructifier en favorisant l'adoption de l'Agenda 21 de la candidature, un document qui précise les engagements des organisateurs en matière d'héritage que laisseront les Jeux de 2012. À travers ce document se dessine un grand projet sportif pour la France.

La Confédération européenne des sports (ENGSO), avec l'accord du CNOSF, a fait de ce document l'Agenda 21 du sport européen. Elle recommande à chaque confédération de l'adopter et d'en mettre en œuvre les principes et recommandations.

L'Agenda 21 du sport français, c'est une manière actuelle de parler des valeurs du sport et de l'olympisme, des valeurs sociales et éducatives, environnementales, économiques et solidaires. Associations sportives, organisateurs de manifestations et collectivités territoriales s'intéressent à sa mise en œuvre.

Une charte graphique « Développement durable, le sport s'engage » a été préparée. Elle sera prochainement disponible avec le règlement de mise en œuvre.

Concernant le CNOSF lui-même, le comité d'entreprise et la direction générale ont commencé à mettre en œuvre l'Agenda 21. En 2004, l'accent a été mis sur les économies de papier. Des éléments d'actions ont été mis en œuvre auxquels le personnel du CNOSF a apporté son adhésion active.

Les équipements sportifs

Les colloques « Normes, réglementations, prescriptions relatives aux équipements sportifs »

Les équipements sportifs sont un des éléments clés d'un aménagement du territoire harmonieux. Un débat s'est installé sur la ou les fonctions que doivent remplir ces équipements. Les collectivités territoriales peuvent parfois contester les cahiers des charges établis par les fédérations pour que ces équipements remplissent leur fonction sportive.

La commission équipement, au terme d'une étude dont de nombreux responsables ont apprécié l'impartialité, a montré que le mouvement

sportif et les collectivités territoriales devaient assumer une responsabilité partagée. La commission équipement a organisé avec l'aide des CROS des colloques en province (Amiens et Grenoble).

Recensement des équipements sportifs

S'appuyant sur l'expérience acquise à travers les initiatives qu'elle a soutenues, notamment dans les Pays de la Loire, la commission accompagne la récente initiative du MJSVA.

Au-delà des aspects techniques et méthodologiques, le CNOSF s'attache à faire que ce recensement :

- serve les politiques fédérales ;
- aide le mouvement sportif local et les collectivités (observatoires territoriaux).

Terrains de grands jeux en revêtement synthétique

Les fédérations concernées (football, rugby, hockey sur gazon, baseball, football américain) ont décidé de réaliser un guide à l'usage des maîtres d'ouvrage pour les aider à choisir le ou les revêtements sportifs les plus adaptés à leur projet sportif. La sortie de ce guide est prévue en 2005.

Dans un deuxième temps, les fédérations souhaitent travailler avec les fabricants et constructeurs de terrains pour faire évoluer les produits en fonction de leurs objectifs sportifs.

Le Fonds national de développement du sport (FNDS) et le Conseil national de développement du sport (CNDS)

Les réunions du FNDS et en particulier le volet équipement (cf. § 12) font l'objet d'un important et méticuleux travail de préparation. Les fédérations sont individuellement et très précisément sollicitées sur leurs choix et leurs motivations. Les membres du conseil du FNDS sont régulièrement consultés pour arrêter les priorités du mouvement sportif. Les choix finaux sont arrêtés dans un grand souci de transparence et d'équité dans le cadre de rencontres avec les services du MJSVA. Au final, les fédérations accordent une attention plus grande à l'instruction de leurs dossiers, et leurs priorités sont mieux prises en compte. Les collectivités, maître d'ouvrage, sont également de mieux en mieux informées de l'utilité de faire soutenir leurs dossiers par le mouvement sportif.

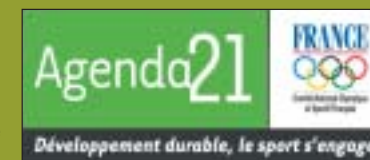
L'ensemble de ce dispositif constitue une bonne base de travail pour préparer la mise en place du CNDS dont les modalités de fonctionnement



Agenda 21
du sport
français.



Identité graphique
Agenda 21.



devraient maintenir et renforcer l'esprit de « gestion partagée » qui doit être perpétué.

La préparation de la mise en place du CNDS a constitué le second volet du travail effectué en 2004. À ce jour, l'accord s'est réalisé sur le périmètre du CNDS : crédits budgétaires et crédits gérés dans le cadre du CNDS et sur le maintien d'une enveloppe gérée en région (ex part régionale). Il reste notamment à préciser la forme et les modalités de fonctionnement du futur établissement public.

Les conseils interfédéraux

Le Conseil national des sports de nature

Le Conseil national des sports de nature a poursuivi son action de soutien de l'activité des fédérations. Ce conseil, à l'image des sports nautiques, est reconnu et de plus en plus sollicité.

2004 est aussi l'année qui a vu Maurice Bruzek, créateur de ce conseil voici sept ans, se retirer pour raisons personnelles et être relayé par l'ancien président de la Fédération de spéléologie, Pascal Vautier.

Indépendamment de la mise en place des CDESI, trois grands dossiers ont mobilisé le CNSN : les « secours payants », les « raids des sports de nature » et le « timbre vert ».

Passée inaperçue dans un premier temps, la possibilité pour les communes d'instituer des « secours payants » est rapidement apparue comme très préoccupante. Sur la base d'une enquête conduite auprès des fédérations concernées, des contacts très poussés ont été pris, tant auprès du ministre chargé des Sports, que du ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, ainsi que du préfet Perez chargé d'un rapport sur la question. Au final, bien que l'article incriminé n'ait pas été rapporté, la situation actuelle et les promesses des ministres permettent de maintenir le secours dans le domaine de la solidarité nationale.

Les raids de sports de nature se développent majoritairement en marge des systèmes traditionnels et posent des problèmes de gestion. À la demande du ministre chargé des Sports, le CNSN a conduit une enquête sur la prise en compte des raids par les fédérations et les attentes de celles-ci. Elles travaillent maintenant à proposer à la fois des règles de pratique de ces activités et un mode de gestion global de l'activité au sein d'un organisme *ad hoc*.

L'afflux des pratiquants sportifs et touristiques dans les espaces sites et itinéraires naturels génère des besoins en aménagement, information et la mise en place de nouveaux services qui nécessitent au final des budgets.

La tentation est forte de « taxer » les intéressés directement. Facilement identifiés, les licenciés sont les premiers concernés. Un rapport des inspections générales du Tourisme et de l'Écologie proposait la création d'un « timbre vert », prélevé en même temps que la licence. Idée reprise par la loi sur l'eau. La mobilisation des fédérations sur cette question, à la demande du conseil d'administration du CNOSF, conduit aujourd'hui *status quo*. Les fédérations s'étonnent du fait que les licenciés soient classés du côté de ceux qui coûtent. Cependant, le problème du financement de l'accueil des pratiquants et de la répartition de la richesse produite est réel, et les fédérations sont prêtes à examiner ces questions avec les pouvoirs publics.

Enfin, la réglementation des manifestations qui se déroulent sur la voie publique, dont on annonce depuis plus de dix ans la modification, serait sur le point d'aboutir.

Le Conseil interfédéral des sports nautiques

Après 12 années de travail ininterrompu, Jean-Louis Monneron souhaitait être relayé dans son action. Alain Tellier lui succède à la tête du CISN.

- Les questions juridiques ont tenu une place importante.
- Loi sur l'eau : après des perspectives encourageantes, (meilleure prise en compte des sports nautiques, participation des fédérations à la gestion des nouveaux établissements en charge de la pêche) et après avoir combattu une initiative de création d'une taxe « environnement » additionnelle à la licence, le projet est aujourd'hui réduit au quasi-abandon. Au plan européen, l'horizon semble se dégager. Une directive européenne sur les eaux de baignade envisageait de soumettre les eaux utilisées par les sports nautiques aux mêmes contraintes que les eaux de baignade. Ce projet, contre lequel il a fallu conduire une campagne européenne de lobby, n'est soutenu ni par les gouvernements ni par la Commission. Il faut attendre la décision du Parlement européen.
- Le partenariat avec VNF se poursuit et évolue pour s'adapter à l'évolution de la voie d'eau. Il faut observer les conséquences des récentes lois de décentralisation. La participation renforcée des représentants des sports nautiques aux commissions territoriales de VNF constituera une priorité.
- La création d'un label nautique, marque de qualité destinée à des établissements faisant la preuve de standards de qualité élevée, est en phase d'achèvement. Le document de référence établi avec l'Afnor est en cours de publication. Ce label a vocation à être reconnu dans le cadre du plan qualité France du ministère du Tourisme.
- La fête du nautisme, soutenue par la Fédération des industries nautiques, connaît un succès mérité. Elle existe en particulier à travers l'engagement des associations nautiques locales, membres des fédérations qui ouvrent leurs portes au public. Cette fête constitue un exemple de

collaboration entre secteur industriel, associatif et État. Dans le prolongement de ces opérations de communication, le CISN était pour la première fois présent au Salon nautique de Paris sur le stand de France Station nautique.

• Enfin, le suivi du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport « nautisme » suscite de la part des fédérations de nombreuses interrogations sur ses modalités de mise en œuvre et sur la place accordée aux fédérations au sein de ce dispositif. Les fédérations sont par ailleurs toujours extrêmement sensibles à la disparition programmée des diplômes homologués et attendent beaucoup de la mise en place annoncée des certificats de qualification professionnelle (CQP), tout en mesurant mal les conséquences du passage au nouveau dispositif.

L'ensemble de ces actions fait des fédérations nautiques, regroupées au sein du CISN, des acteurs reconnus du nautisme. C'est ainsi qu'à la faveur du renouvellement du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, le président du CISN a été nommé membre de cette institution.

Cependant, si les actions conduites au plan national donnent satisfaction, la régionalisation du nautisme, à travers les conseils nautiques régionaux, marque le pas.

Le Conseil interfédéral des sports aériens

Les sports aériens traversent une situation très particulière avec des contraintes touchant à la fois le domaine terrestre (un grand nombre d'aérodromes sont susceptibles d'être rétrocédés aux collectivités territoriales sans garantie du maintien d'une activité d'aviation légère) et le domaine aérien (création d'un espace aérien européen dans lequel l'aviation de transport et l'aviation militaire ont de plus en plus de besoins, ce qui limite l'aviation légère).

Au plan national, le CISA suit l'ensemble de ces travaux. Il participe en particulier au Conseil national du bruit, très sensible aux demandes des riverains des aérodromes. Avec les autres fédérations motorisées, il a conduit des travaux et des actions de sensibilisation pour aboutir à des dispositions satisfaisantes dans le cadre du plan air du ministre de l'Écologie.

Dans plus d'une région sur deux s'est créé un Conseil régional des sports aériens (CRISA). Ceux-ci ont pour objectifs de produire des « manifestes régionaux » des sports aériens. Une bonne manière d'établir un état des lieux et d'exprimer les projets des sports aériens au plan régional.

Pour appuyer cette démarche, une plaquette de présentation des sports aériens a été éditée (cf. illustration).

Le Conseil interfédéral du sport d'entreprise

Le conseil d'administration du CNOSF a autorisé la transformation de la Commission du sport d'entreprise en Conseil interfédéral. Cette transformation n'est pas un simple changement de nom. Elle a permis un élargissement de sa composition et des sujets qu'elle traite. Le Conseil est le lieu où les fédérations, ensemble, travaillent au renforcement du sport d'entreprise, par le biais des associations sportives, dans le monde du travail, en parfaite harmonie avec le mouvement sportif.

La volonté du Conseil est de créer avec les CROS des commissions régionales du sport d'entreprise. Un dépliant a été édité pour cela.

Soulignons aussi la tenue sous l'égide de la Fédération française du sport d'entreprise, des premiers Jeux nationaux du sport d'entreprise qui ont réuni, en juin 2004 à Clermont-Ferrand, 2 200 participants. Ils préfiguraient les 15^e Jeux européens, qui auront lieu du 15 au 19 juin 2005, à Clermont-Ferrand.

Le collège des fédérations scolaires et universitaires

Le collège des fédérations scolaires et universitaires, présidé par Jean-Louis Boujon, s'est donné comme cadre d'action les objectifs et le programme d'actions du CNOSF pour l'Olympiade 2001-2004 en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la Charte olympique.

Son rôle doit être considéré comme lieu d'échanges, de réflexions, de propositions et de productions.

Son travail de réflexion a porté sur les thèmes suivants :

- l'avenir du FNDS et le CNDS ;
- l'IFoMoS ;
- les commissions interfédérales ;
- le sport scolaire et les valeurs de l'olympisme ;
- Paris 2012 et le soutien des fédérations scolaires et universitaires ;
- les liens avec les fédérations sportives.

L'ensemble des membres du collège s'est investi sur le thème de la fonction éducative et sociale du sport, en développant plusieurs actions et manifestations.

Par ailleurs, le collège a pris une part active au sein du Conseil de l'aménagement et de développement du territoire, de l'Agence de prévention sportive et de l'année européenne de l'Éducation par le sport. De plus, les membres du collège ont été appelés à contribuer au débat sur le thème « Femmes et sport ».



La fête du nautisme.



Pour une politique des sports aériens.



Vol à voile.



Conseil interfédéral du sport d'entreprise.



Enfin, le collège est représenté au Conseil national de la vie associative et au CNAPS.

Le collège des multisports et affinitaires

Le sport pour tous

Depuis toujours, le « sport pour tous » fait partie de l'histoire des fédérations affinitaires et multisports. Il n'existe plus aujourd'hui de commission au sein du CNOSF, mais notre collège est prêt à s'investir, à travailler et à fédérer autour de cette priorité.

La campagne « club »

Une part du budget est prévue pour soutenir la campagne « club » du CNOSF.

Nombreux sont ceux qui militent pour que cela aille au-delà de l'affichage média, qui ne suffit pas à gérer l'accueil des publics nouveaux.

Plan d'actions

Est-il possible de dégager des idées originales et d'imaginer de nouvelles actions ? Cela pose la question de la place du sport telle que souhaitée par de nombreux pratiquants non-associés. S'il y a 30 millions de sportifs en France, dont 15 millions de licenciés, il en reste 15 millions.

Il faut imaginer une nouvelle conception de l'association, ainsi que la formation des dirigeants, pour mieux s'adapter à ces évolutions, autour de la fonction sociale et éducative du sport.

Propositions

- Organiser en 2008-2009 une manifestation d'envergure, autour des valeurs défendues.
- Tenir un rôle dans l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, s'ils se déroulent en France.
- Permettre aux pratiquants non licenciés l'accès aux équipements sportifs.
- Travailler avec l'ensemble des fédérations sur ces projets.

Pôle « Vie associative »

Le pôle « Vie associative » a poursuivi, en 2004, son travail de représentation et de lobbying du secteur sportif dans les instances représentatives de l'économie sociale : Conseil national de la vie associative (CNVA), Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES), Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES)...

L'année 2004 a été marquée par :

- Le renouvellement des membres du CNVA pour les trois années à venir, au sein duquel 12 représentants issus du monde sportif ont été nommés :

Titulaires : André LECLERCQ (CNOSF - élu Vice-Président du CNVA)
Jean-Michel BRUN (FF de lutte)
Marie-France CHARLES (FF de course d'orientation)
Françoise GOT (FFEPMM)
Jean-Louis BOUJON (UNSS)

Suppléants : Gaëlle GLOANEC (CNOSF)
Gérard VELTEN (FF de tennis de table)
Jean-Claude BUREL (FF de randonnée pédestre)
George-Ray JABALOT (FF de sport adapté)
Philippe MACHU (USEP)

- L'élection d'un représentant du secteur sportif au groupe des associations du Conseil économique et social (André Leclercq).
- La participation du Président Sérandour à la délégation de la CPCA ayant rencontré le Premier ministre sur les enjeux de la vie associative. Cette rencontre a amené la mise en place de la Conférence de la vie associative en 2005.
- La participation, en octobre 2004, aux travaux préparatoires de la table ronde sur l'emploi associatif, organisée par la CPCA.
- La publication, à l'occasion de la nouvelle présidence de la CPCA, d'un document intitulé *Les neuf mesures du développement de la vie associative*.

Les grands dossiers étudiés cette année ont concerné :

- Le chèque emploi associatif entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004.
- L'avant-projet de loi sur le volontariat en novembre 2004 et l'avis du CNVA le 15 novembre 2004.
- L'analyse de la directive européenne sur les services dans le marché intérieur, dont les travaux ont été présentés au Conseil économique et social, le 8 novembre 2004.

- La conception d'un carnet de vie du bénévole présenté lors de la journée sur l'engagement des jeunes le 16 décembre 2004.
- La rédaction d'un dossier de synthèse sur la vie associative.
- La parution de trois lettres d'actualité associative.

Pôle « Jeunes et sport »

La politique de formation des jeunes dirigeants mise en place a permis de créer un vivier national.

Le groupe de travail mis en place dès le début de l'année 2004 a fait émerger un certain nombre d'actions :

- Réalisation d'une enquête nationale en direction des fédérations, des CROS et des CDOS sur la problématique « Jeunes et sport ».
- Réalisation d'une base de données (cartographie de personnes ressources en région).
- Animation du site Internet pour le pôle « Jeunes » du CNOSF.
- Encadrement du stage national de Dinard.
- Organisation et animation de la journée du 16 décembre 2004 sur « La place des jeunes dans les instances du mouvement sportif », qui a vu la participation de 130 représentants du mouvement sportif.
- Réalisation d'un CD-Rom « Un stage jeunes dirigeants, clés en main ». Cet outil est destiné à tout responsable de formation qui souhaite mettre en place, au niveau local, une action en direction de jeunes qui veulent prendre des responsabilités dans une association. Au-delà de la méthodologie de l'organisation du stage, les utilisateurs disposeront également des contenus de formation.

Reconnaissant l'investissement de ces jeunes, le conseil d'administration du CNOSF du 22 octobre 2004 a adopté le principe de création pour la nouvelle olympiade d'une commission jeunes dont la composition reflétera la préoccupation de l'intergénérationnel.

Pôle « Femmes et sport »

Les travaux menés depuis plus de quatre ans par le CNOSF ont trouvé leur point d'orgue dans l'organisation les 23, 24 et 25 avril 2004 de la Conférence européenne, clôturant la présidence française 2002-2004 du réseau EWS.

Cette conférence, à laquelle ont participé 250 représentants internationaux

Lettre de la Vie associative.



Stage de formation de jeunes dirigeants.



de 27 CNO européens et de 6 autres nations, a abordé trois thématiques :

- la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances de décision ;
- les conditions socio-économiques nécessaires à la démocratisation de l'accès au sport pour toutes les femmes ;
- l'éducation et l'entraînement, piliers de la démocratie.

Durant ces trois jours, le CNOSF a montré toute sa capacité à organiser et à accueillir de grandes manifestations internationales.

Pôle « Formation qualification »

La vie du pôle

Le pôle formation composé de représentants du Conseil national des CROS et des CDOS, des fédérations, de l'Académie nationale olympique, des services du CNOSF, a intégré le CoSMoS afin de préparer la sortie de la convention collective sport.

Les actions développées

- Le programme proposé aux membres élus des CROS et des CDOS a vu la réalisation de cinq journées de formation dans les inter-régions (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Grand-Est, Nord), trois concernent l'aménagement du territoire, deux la professionnalisation ; 145 dirigeants en ont bénéficié.
- Suite à la demande des représentants fédéraux, un recensement des formations concernant les dirigeants a été réalisé et une enquête menée auprès des ligues et des comités départementaux, afin d'évaluer leur participation aux formations délivrées par les CROS et les CDOS.
- En direction du secteur jeunes, une formation d'animation à la conduite de réunion a été proposée aux stagiaires 2003 de Dinard. La troisième édition du stage « Jeunes dirigeants » a eu lieu au mois de septembre 2004.
- Dans le cadre du réseau Sport-Insertion-Emploi, les chefs de projet ont bénéficié d'une formation à la gestion de conflits à l'occasion de leur séminaire.

Travaux sur la validation des acquis de l'expérience

Dans ce cadre, une formation des représentants du mouvement sportif en vue de participer aux jurys de VAE a été proposée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et avec le soutien du CROS Île-de-France.

Compte tenu de la satisfaction des participants, chaque CROS s'est vu offrir la possibilité de faire appel au CNOSF pour organiser le même type d'action.

Les qualifications

Les personnalités qualifiées du CNOSF ont participé aux réunions de la Commission paritaire consultative et à la sous-commission sport.

Parmi les dossiers d'actualité :

- travaux sur les niveaux 3 et 2 des diplômes du ministère ;
- cartographie de la rénovation des diplômes de niveau 4 ;
- suivi de l'inscription des diplômes au répertoire national des certifications professionnelles ;
- analyse des notes d'opportunité des nouveaux brevets professionnels et des certificats de spécialisation ;
- méthodologie de création d'un certificat de qualification professionnelle.

Réseau Sport-Insertion-Emploi

Un certain nombre d'orientations qui avaient été engagées en 2003, se sont trouvées confirmées en 2004 : mise en place du plan de cohésion sociale, lutte contre les incivilités et l'exclusion de toute nature, plan de rénovation urbain dans le cadre de la politique de la ville. En ce qui concerne l'emploi, l'accélération de la fin du dispositif des emplois-jeunes et les financements qui y sont associés, ont nécessité d'intensifier le travail sur la professionnalisation et le redéploiement des partenariats publics et privés. La mise en place des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) sur la consolidation des emplois sportifs et la signature de l'accord-cadre du 23 septembre 2004 avec la DGEFP (direction générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) et la CDC (Caisse des dépôts et consignations) en constituent l'expression.

Ce sont autant de domaines qui concernent très directement les missions des agents de développement du réseau Sport-Insertion-Emploi, en partenariat avec les correspondants d'EDF, dans le cadre des conventions régionales.

La vie du réseau

1. PÔLE RESSOURCES NATIONAL SUR LA « FONCTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE DU SPORT »

Lors de la tenue des états généraux du sport, la création d'un pôle ressources sur la fonction sociale et éducative du sport avait été préconisée. Celui-ci a été mis en place début 2004 et rassemble des représentants de fédérations, d'associations, de la Fondation du sport et du CNOSF.

Les travaux du pôle vont s'orienter principalement vers la mise au point d'outils, sur le développement du rôle social des associations sportives et sur l'organisation du lancement d'appels à projets.

2. SÉMINAIRES

Deux séminaires ont été organisés en 2004 : le premier en mars, qui a permis des échanges directs entre les chefs de projets et les partenaires sur les actions de terrain (DGEFP, ministère de la Justice). Le second, qui s'est tenu du 22 au 25 novembre 2004, a été plus particulièrement consacré à l'animation et au développement de la dynamique propre au réseau.

Le dernier séminaire a fait ressortir trois aspects importants :

- développer la communication sur les actions du réseau et les moyens nécessaires ;
- mieux positionner les actions territoriales dans le cadre de la cohérence nationale ;
- proposer une démarche pour améliorer les relations entre élus et permanents au sein des structures associatives, en recherchant une plus grande implication des dirigeants aux projets (prolongement de la réflexion engagée dans le cadre de la formation), un aspect récurrent sur la majorité des séminaires depuis le départ : la consolidation des financements liés à leurs postes.

L'animation du réseau

1. PARTENARIAT EDF/CNOSF

Les conventions régionales entre les délégations régionales d'EDF et les CROS constituent des déclinaisons importantes de l'expression du partenariat national. Elles permettent d'assurer à l'entreprise un ancrage territorial fort, en particulier vis-à-vis des collectivités territoriales. Fin 2004, dix conventions (Franche-Comté, Pays de la Loire, Lorraine, Aquitaine, Bourgogne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, Champagne-Ardenne) sont signées ; deux conventions sont en attente (Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie).

2. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

La valorisation des actions menées par les agents de développement du réseau a conforté un certain nombre de partenariats ou en a développé de nouveaux, auprès de partenaires institutionnels et privés (État, collectivités territoriales, entreprises, etc.). Les résultats obtenus assurent la continuité des aides directes sur les postes mais aussi les financements

complémentaires au travers des actions engagées. Au-delà du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, les principaux partenaires engagés sont :

- Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
- DGEFP (délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle)
 - DGAS (délégation générale aux Affaires sociales)
 - DIV (délégation interministérielle à la Ville)

- Ministère de la Justice
- DAP (Direction de l'administration pénitentiaire)
 - PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse)

3. AUTRES PARTENARIATS

- Française des Jeux
- Fonds européens (FSE)

Le Centre national d'appui et de ressources sectoriel Sport (CNAR Sport)

Dans le cadre du dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, le CNOSF a signé en novembre 2004, avec l'État représenté par la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) une convention portant sur la mise en place du Centre national d'appui et de ressources du secteur du Sport (CNAR Sport).

Les quatre principales missions de ce centre sont :

- mobiliser, sur le territoire national, l'ensemble du secteur associatif sportif pour qu'il s'implique dans ce dispositif ;
- apporter un appui conseil et ressources aux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) et aux centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA) ;
- promouvoir et développer l'activité et l'emploi dans le secteur du sport ;
- contribuer à l'évaluation et à la coordination du dispositif national.

La mise en place de ce centre au sein du CNOSF vient donc compléter l'ensemble des services que le CNOSF met à la disposition de ses membres dans le cadre, notamment, de sa politique volontariste de professionnalisation du secteur.

Les actes
du colloque
« Femmes
et sport ».



Validation des
acquis de
l'expérience
au CNOSF.





Jackson Richardson, porte-drapeau de la délégation française aux JO d'Athènes.



Jean-Michel Brun, chef de mission de la délégation française, défile aux côtés des athlètes et cadres français.

LA COMMISSION MÉDICALE

Actions poursuivies ou engagées durant l'année 2004

Réunions et conférences sur le dopage :

- Participation aux réunions du Conseil scientifique du GIP-Laboratoire national de lutte contre le dopage.
- Participation et échanges d'informations concernant le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.
- Contacts et réunions avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Au sein du CNOSF :

- États généraux : organisation au CNOSF d'une réunion de quelques commissions médicales de fédérations. Préparation de la réunion inter-fédérale de toutes les commissions médicales des fédérations (dans le cadre du suivi des états généraux, groupe Sport santé). Cette conférence, initialement prévue en fin d'année 2004, a été réalisée les 28 et 29 janvier 2005.
- Participation aux réunions du Comité de déontologie.

Relations avec les fédérations et les CROS :

- La commission médicale a été, de très nombreuses fois, sollicitée pour participer à des colloques médicaux à Paris et en province (interventions auprès des fédérations et des CROS).
- Diffusion de documents et des listes des produits interdits émanant du CIO, de l'AMA et du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative à l'ensemble des médecins des fédérations et des CROS.
- Réunion avec les collègues des fédérations olympiques et sportives.
- Réunion annuelle du groupe de travail concernant les missions et les activités des commissions médicales de CROS.

Relations avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, et les associations médicales :

- Réunions au ministère au sujet des examens médicaux des fédérations pour l'élaboration des décrets et arrêtés des 6 et 10 février 2004.
- Réunions de travail avec l'Union nationale des médecins fédéraux, le Syndicat national des médecins du sport, la Société française de médecine du sport.
- Participation aux Assises nationales du sport qui se sont déroulées à Lyon, le 24 novembre 2004.

Événements sportifs :

- Dans le cadre du Comité International des Jeux méditerranéens,

réunions préparatoires à l'organisation médicale générale des Jeux méditerranéens d'Almería 2005 (Espagne).

- Préparation et organisation médicale pour les Jeux olympiques d'été d'Athènes et Jeux Paralympiques : pour ces événements, il a fallu prendre de nombreux contacts avec les laboratoires (médicaux et paramédicaux), établir des contrats puis réaliser les commandes de médicaments, de matériels, de produits diététiques et enfin en réaliser le conditionnement. Organisation de réunions de l'ensemble des médecins et masseurs-kinésithérapeutes, en juin 2004, pour informer la délégation médicale de son fonctionnement.

Missions réalisées par les représentants de la commission médicale :

- Au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : mise au point, avec toutes les organisations de médecins du sport, des bilans médicaux et leurs compléments biologiques pour sportifs de haut niveau et, mise en place par discipline des protocoles médicaux indispensables rendant ainsi applicable, par décret, la loi santé.
- Au CPLD : avec les représentants des médecins fédéraux et en présence du professeur Langlois, du Président de l'Ordre national des médecins et du médecin du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la commission médicale a pu participer à l'élaboration de textes concernant les règlements médicaux des fédérations, le rôle et la mission des médecins, le contenu des trousseaux médicaux destinés aux compétitions sportives, le contrat type du médecin d'équipes... Le point des avis médicaux sur les justifications thérapeutiques a été établi en conformité avec les données de l'AMA, et les directives du CIO pour les Jeux olympiques d'Athènes.

Groupes de travail de la commission médicale

Groupe Vision et sport

Le Dr Llouquet a pu établir le bilan des affections et des traitements en pratique d'ophtalmologie de médecine du sport.

Groupe Biologie

Les examens biologiques complémentaires indispensables dans le suivi médical du sportif de haut niveau ont été proposés à l'ensemble des fédérations.

Groupe Logistique

Gestion constante des stocks et état des besoins en médicaments, en produits et matériel de kinésithérapie pour les Jeux olympiques d'Athènes. Cette gestion de médicaments et de matériel, la préparation des cantines

médicales avant chaque événement est faite par le Dr Le Van pour tout ce qui est médical, et par Guy Tusseau et Yves Lelièvre pour tout ce qui est kinésithérapie, aidés par quelques médecins et kinésithérapeutes, ainsi que les permanents du CNOSE.

Groupe Climatologie

Préparation aux activités en ambiance thermique élevée (réhydratation, cryothérapie...) en prévision des Jeux olympiques d'Athènes.

Groupe des Masseurs-kinésithérapeutes, animé par Guy Tusseau

Relations avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative sur le groupe Sport santé, prise en compte des problèmes rencontrés par les masseurs-kinésithérapeutes :

- Les kinésithérapeutes refusent de transporter des médicaments pour éviter d'en distribuer, car ils n'en ont pas le droit.
- Les textes recommandent fortement la présence obligatoire d'un médecin pour tout déplacement des équipes de France de plus de trois jours.
- Ils doivent être intégrés à la politique fédérale, avec un statut reconnu. Un groupe de travail sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes a été créé en juin 2002.
- Étude et élaboration d'un contrat type applicable.
- Revalorisation de la spécificité de la masso-kinésithérapie du sport (certificat d'enseignement ou diplôme universitaire).

Relations avec Paris 2012

La commission médicale a préparé les documents de l'organisation médicale des Jeux olympiques et constaté avec surprise que cette organisation était confiée à un « organisme privé » sur appel d'offres.

Bilan médical des Jeux olympiques d'Athènes

La délégation médicale, composée de 22 médecins et de 33 masseurs-kinésithérapeutes accrédités, était coordonnée par le Dr Vrillac et par G. Tusseau.

Logistique

La préparation des cantines médicales et de kinésithérapie a été réalisée grâce à la contribution de nombreux laboratoires fournisseurs de médicaments, de produits de kinésithérapie, d'électrothérapie et de diététique. 30 m³ de matériel ont été transportés.

Locaux

Le service médical (150 m²) était installé en sous-sol très proche du staff

administratif, afin de recevoir les athlètes dans de bonnes conditions. L'ATHOC nous a fourni des cloisons pour la réalisation de box.

Conditions climatiques

Chaque jour, des relevés de température, d'hygrométrie et de vitesse du vent ont été réalisés.

Pathologies

- Le nombre de consultations médicales a été de 786 et les actes de kinésithérapie de 5 181 pour la période du 1^{er} au 31 août inclus.
- 60 examens biologiques ont été réalisés.
- Comme il est désormais de coutume, pour chaque athlète, une fiche médicale « confidentielle » a été remplie.
- Les blessures les plus importantes ont été :
 - . 1 traumatisme important du pied ;
 - . 1 fracture de métatarsien ;
 - . 1 fracture de phalange du pouce ;
 - . 1 entorse grave du genou ;
 - . 1 plaie de la main par arme (sabre).

Il faut signaler 8 cas d'allergies traitées pendant ces Jeux olympiques.

Conclusion :

L'organisation du service médical, dans les locaux de la délégation, a favorisé une bonne installation ; le personnel médical a pu travailler dans de bonnes conditions.

Les moyens de communication avec les sites extérieurs et autres lieux d'hébergement ont permis une liaison constante, l'établissement des bilans journaliers, et facilité le ravitaillement permanent des sites éloignés.

Au départ d'Athènes, le service médical a mis à la disposition de la délégation française des Jeux Paralympiques des médicaments, du matériel médical et de kinésithérapie, des produits de massage, des produits diététiques et hydriques.

L'équipe médicale à Athènes.



Les bureaux du médical à Athènes.



Philippe Levan à Monthey (FOJE hiver).



Le staff médical à Monthey (FOJE hiver).



Les objectifs pour les années 2005-2006

- Préparation de l'organisation médicale du Festival olympique de la jeunesse européenne d'hiver à Monthey (Suisse) du 22 au 29 janvier 2005.
- Préparation de l'organisation médicale des Jeux méditerranéens d'Almería (Espagne) : du 24 juin au 3 juillet 2005.
- Festival olympique de la jeunesse européenne d'été à Lignano (Italie) : du 2 au 9 juillet 2005.
- Jeux de la francophonie à Niamey (Niger) : du 7 au 17 décembre 2005.
- Jeux olympiques d'hiver à Turin (Italie) : du 10 au 26 février 2006, suivis des Jeux Paralympiques.

- Le CIJM a désigné le Dr Vrillac, Président de sa commission médicale.
- Le Dr Vrillac a été nommé Président de la commission médicale des Jeux de la francophonie.

La commission médicale remercie le Président et le conseil d'administration du CNOSE pour la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner au cours de cette année.

« En tant que responsable de la mise en place des services médicaux des différents événements sportifs, je tiens à remercier les médecins et masseurs-kinésithérapeutes qui y ont participé, ainsi que ceux qui ont apporté leur contribution à la préparation logistique, pour leur efficacité, leur dévouement ainsi qu'au bon fonctionnement de notre commission. »

Docteur Maurice Vrillac,
Président de la commission médicale du CNOSE

LA FONDATION SPORT SANTÉ

L'activité de la fondation Sport Santé en 2004 est liée à deux éléments. La validation de ses projets par son comité exécutif d'une part et le niveau de ses finances d'autre part. Il faut souligner que son budget a progressé d'environ 50 % entre 2003 et 2004, essentiellement grâce à des fonds provenant du CNOSE.

La fondation d'entreprise La Française des Jeux a continué d'accompagner financièrement la fondation Sport Santé. L'entreprise Pfizer s'est engagée comme mécène de la fondation.

Plusieurs projets ont pu se poursuivre en 2004**Sensibilisation des pharmaciens d'officine dans le cadre de leur formation continue : programme « Le dopage et le sport, ça nous intéresse »**

19 nouvelles réunions pendant le premier semestre 2004 associées aux 38 organisées en 2003 ont permis à ce programme de concerner 4 415 pharmaciens. Grâce à une répartition géographique assez harmonieuse, un maximum de pharmaciens de l'Hexagone ont pu bénéficier de cette formation. Cette opération menée conjointement avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et l'Union technique interpharmaceutique constitue une réussite.

25 médecins-conseillers des DRDJSA ou leurs représentants associés à 26 médecins de CROS ou leurs représentants ont animé en binôme ces formations.

Les pharmaciens, vecteurs essentiels des messages de prévention du dopage et des conduites dopantes ont pu aussi prendre conscience de leur responsabilité de pourvoyeurs de produits interdits.

L'évaluation réalisée a permis de conforter les organisateurs de ce programme et de la justesse de cette initiative.

Nouvelle réalisation du « Protège ordonnances »

Le premier document réalisé en 2003 à 6 000 exemplaires était destiné aux athlètes de haut niveau. Les fédérations ont très vite montré leur désir de voir « les espoirs » destinataires de cet outil. Entendant ce message, la fondation a relancé cette opération.

L'avènement du code mondial antidopage occasionnant de nombreuses

modifications du texte, il a été décidé de doter du nouveau « Protège ordonnances », non seulement « les espoirs » mais de nouveau « les élites ». Ainsi, ce sont 16 000 exemplaires qui ont été distribués en fin d'année par l'intermédiaire des DTN pour le haut niveau et des CROS pour « les espoirs ».

Ce projet a été financé à 80 % par la Fondation d'Entreprise La Française des Jeux.

Colloque des 14 et 15 mai 2004

La fondation Sport Santé a invité, pour la quatrième année, les personnalités composant ses deux réseaux, celui de ses correspondants dans les fédérations, les CROS et les CDOS et celui de ses animateurs/conférenciers.

Comme les années précédentes, les médecins de CROS, les médecins-conseillers auprès des DRDJSA, les directeurs des AMPLD ont participé à cet événement.

Ce colloque est l'occasion de réunir, chaque année, l'ensemble des parties prenantes de la prévention contre le dopage, permettant des échanges constructifs et surtout une mise à jour des connaissances de chacun.

Les thèmes abordés dans les domaines scientifiques (examen biologique, transfusion sanguine, psychologie du sportif), outils pédagogiques (intérêt des jeux de rôle, document CD interactif), informatifs sur les actions menées (MJSVA, CPLD, quai des Orfèvres, fondation Sport Santé), ont répondu à l'attente des participants.

Le point de vue d'un journaliste d'investigation et une table ronde sur les effets du cannabis sur la santé ont ajouté à l'intérêt général de ces deux journées.

Sensibilisation des jeunes espoirs des clubs de DN1 de la Fédération française de cyclisme

Ce projet a été organisé conjointement par ASO, société organisatrice du Tour de France, par la Fédération française de cyclisme, et par la fondation Sport Santé, pour la troisième année consécutive. Sa cible a été modifiée : aux pôles « espoirs » et « France » de la FFC ont succédé les clubs de DN1 afin de toucher un nouveau public encore plus proche des professionnels.

Le principe de sensibilisation basé sur des jeux de rôle et l'ordre du jour n'ont, par contre, pas été modifiés et la satisfaction des présents, à l'issue de chaque journée, a été tout aussi grande. Seule la mobilisation des clubs semble pouvoir être améliorée.

Plusieurs projets ont été réalisés

Conférence nationale médicale interfédérale

Découlant des conclusions de la commission « Sport-Santé » des états généraux du sport, la première conférence nationale médicale interfédérale s'est déroulée les 28 et 29 janvier 2005, avec un peu de retard dû à l'abondance de colloques du même type en fin d'année 2004.

Les thèmes choisis ont permis, grâce à une grande qualité des intervenants, de faire de ces deux journées un moment de réflexion propice à faire avancer la médecine du sport dans notre pays.

Cette conférence a été organisée sous l'égide de la commission médicale du CNOSF. Elle a été l'occasion de voir présents des médecins d'un horizon nouveau, s'intéressant davantage aux problèmes de santé publique puisque la conférence portait sur la santé des 15 millions de licenciés de notre pays.

Renouvellement de trois panneaux de l'exposition itinérante

Cette exposition présente dans 19 régions et 56 départements, avec une gestion assurée par les CROS et les CDOS, est très souvent demandée par différentes collectivités territoriales, scolaires et associatives. Trois de ses panneaux possédaient des textes nécessitant une réactualisation qui a pu être réalisée avec l'aide de la Fondation d'Entreprise La Française des Jeux.

Nouvelle réalisation d'un dépliant « Le sport pour la santé »

Très souvent sollicitée pour la fourniture d'un dépliant, la fondation a profité de la réalisation des 3 panneaux pour produire un nouveau dépliant bénéficiant de textes réactualisés. Il a été imprimé à 80 000 exemplaires.

Réactualisation de la mallette pédagogique « Sport Net »

Cette réactualisation a été « le grand moment » de l'année 2004. Il faut rappeler que les premiers travaux ont débuté dès le deuxième trimestre 2002 mais ce n'est qu'en début d'année 2004 que les fonds nécessaires ont pu être débloqués.

Plusieurs phases se sont succédé :

- Le choix des outils multimédias et leur adaptation pour une utilisation optimale dans le cadre de la mallette.
- Le travail de bibliographie nécessaire à la rédaction des différents chapitres.
- Une première rédaction des différents textes et la réalisation d'un premier visuel.

- Un travail en commun entre les trois partenaires afin de rendre cet outil, devant servir de référence, le plus performant et exact possible.

- La mise en place d'un home Internet permettant les mises à jour indispensables à cette mallette d'information.

Cet outil, attendu depuis près de trois ans, est très important. Il bénéficie des mêmes principes qui ont fait le succès du premier : la « mallette » Sport Net ». Agencée et réalisée pour aider au maximum son utilisateur dans sa démarche de sensibilisation, elle doit être adaptée à la cible que l'on veut toucher. Elle contient divers outils ou documents adaptés à différents publics.

Après une distribution permettant aux parties prenantes d'en être dotées, cette mallette a vocation à être vendue à tout organisme intéressé (collectivités territoriales, CPAM, DDASS, CODES, associations...).

« Agenda 21 - Paris 2012 » dédié au thème « Sport et Santé »

Dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques 2012, différents groupes de travail reprenant les champs de l'Agenda 21 ont été mis en place sur le thème : Sport et Santé.

Plusieurs réunions regroupant des représentants des institutions (ministères, régions, municipalités) et du monde associatif (la commission médicale, la fondation Sport Santé) ont permis de présenter une liste de projets d'action pouvant être menée en cas de désignation de Paris, le 6 juillet prochain.

L'appel à projet : la règle du jeu

Comme chaque année, la fondation s'est associée comme membre du jury de cet appel à projet initié par la Fondation d'Entreprise La Française des Jeux. En 2004, l'appel à projet a vu son épilogue marqué par l'organisation à l'INSEP d'un séminaire rassemblant pendant 3 jours les 38 porteurs de projet retenus.

Séminaire de sensibilisation destiné aux différents acteurs de prévention en milieu sportif

Fruit d'une collaboration entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le CNOSF et sa fondation, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, un séminaire de sensibilisation destiné aux principaux acteurs de ces différentes structures a été organisé pendant trois jours, dont les deux premiers à l'INSEP et le dernier dans le cadre du quatrième colloque de la fondation.

Il a été le reflet de ce que peut être une collaboration fructueuse entre ces différents acteurs de prévention. Ce regroupement s'inscrivait dans une démarche de « formation de formateurs ».

Autres activités

La fondation a continué ses actions de communication vers ses réseaux que sont les fédérations, les CROS et les CDOS et ses animateurs/conférenciers mais aussi vers le milieu scolaire et universitaire. Cela a entraîné plusieurs interventions dans les régions et départements.

Grâce au CPLD, elle a pu rencontrer à trois reprises les responsables des antennes médicales de lutte contre le dopage appelées à un développement de leurs activités dans les prochains mois.

Conclusion

La fondation Sport Santé a aujourd'hui trouvé sa place auprès du monde sportif et des médias si l'on en juge par les nombreuses relations se matérialisant chaque jour.

Comme cela était prévu et grâce à une volonté réciproque, plusieurs projets menés à bien ont montré qu'un travail en commun entre les différents acteurs de la prévention contre le dopage était possible et qu'il devait être poursuivi dans l'intérêt de tous.

Renouvellement de l'exposition itinérante.



Outil ludique « Sport Net ».



Réactualisation mallette pédagogique « Sport Net ».



LA FRANCE À ATHÈNES



Jacques Chirac, président de la République française, honore les athlètes français médaillés aux Jeux Olympiques d'Athènes.



Jacques Chirac, président de la République française, honore les athlètes français médaillés aux Jeux Paralympiques d'Athènes.

La campagne de communication de soutien à l'équipe de France olympique

L'année 2004 a naturellement été placée sous le signe de la participation de l'équipe de France aux Jeux Olympiques d'Athènes 2004. Pour la troisième fois, après Sydney et Salt Lake City, le CNOSF a développé la campagne « On va tous se prendre aux Jeux », afin de susciter l'intérêt du public envers les Jeux Olympiques d'Athènes et la sympathie des supporters envers les athlètes français engagés.

Six immenses champions, représentatifs de la richesse et de la diversité de l'équipe de France olympique, ont illustré le visuel générique de la campagne 2004 : Stéphane Diagana (athlétisme), Tony Estanguet (canoë-kayak), Laura Flessel-Colovic (escrime), Laurent Gane (cyclisme), Frédérique Jossinet (judo) et le porte-drapeau de la délégation française, Jackson Richardson (handball).

La « campagne Athènes », dévoilée à la Maison du sport en présence du président de la République française, Monsieur Jacques Chirac, et d'une cinquantaine d'athlètes français, a bénéficié lors de son lancement d'une importante couverture médiatique. La Maison du sport s'est mise aux couleurs de la campagne, avec notamment une immense bache dévoilée sur le stade Charlety. Tout au long des mois précédents les Jeux Olympiques d'Athènes, une stratégie de relations presse active a par ailleurs sensibilisé les médias accrédités sur l'actualité des fédérations olympiques sélectionnées.

Certaines fédérations affiliées au CNOSF, comme les partenaires olympiques, ont une nouvelle fois eu l'opportunité de reprendre et de décliner la campagne. Affiches, cartes postales à destination des supporters et tee-shirts de la campagne ont été les supports les plus communément utilisés. Le groupe Accor dans certaines de ses chaînes hôtelières comme dans son consumer magazine, Haribo dans l'ensemble de ses actions de publicité comme sur le terrain dans le cadre de ses actions en direction des enfants (clubs de plage Mickey), la Française des Jeux en développant un nouveau jeu de grattage « Athènes 2004 » et en mobilisant ses 35 000 points de vente ont été les plus visibles dans leurs actions, mais la quasi-totalité de nos partenaires a utilisé la campagne pour illustrer le partenariat olympique. Le groupe Accor a même récemment obtenu à ce titre le Trophée d'or Sponsora dans la catégorie : « meilleure relation partenariale entre une entreprise et une organisation sportive » et le Top com d'or.

À l'initiative du CNOSF, les collectivités territoriales ont pour la première fois eu la possibilité de s'associer à la campagne « On va tous se prendre aux Jeux », en déclinant la campagne nationale ou le plus souvent en développant dans le même univers graphique une version régionale spécifique avec des athlètes locaux. Une initiative appréciée et souvent couronnée de succès comme en atteste également le Trophée d'argent Sponsora obtenu par le conseil régional de Picardie dans la catégorie : « meilleure campagne de marketing sportif développée par les collectivités territoriales ».

Le Club France à Athènes, sur le port du Pirée, a finalement été le point d'orgue de la campagne. Totalement décoré aux couleurs de « On va tous se prendre aux Jeux », il fut le lieu où toutes les parties prenantes, fédérations, partenaires, collectivités et médias sont venus célébrer les athlètes dans leur quête et souvent leur obtention du rêve olympique. Une célébration poursuivie au CNOSF, le 28 septembre, au sortir de l'Élysée, lors de l'émouvant hommage accordé par la famille olympique aux médaillés d'Athènes.

La campagne de communication « Mon club, c'est bien plus que du sport »

La campagne de promotion du club a naturellement pris en 2004 une coloration olympique en s'appuyant sur les médaillés d'Athènes. L'accroche « Les plus beaux lauriers poussent dans les clubs », petit clin d'œil à l'olympisme antique, est venu rappeler toutes les vertus formatrices du club sportif. Le club, à la fois formation au plus haut niveau tel celui atteint par nos champions comme Laure Manaudou et ses trois médailles, figure de proue de la campagne, mais aussi, école de vie citoyenne comme le prouve l'excellence de l'image et des valeurs incarnées par nos athlètes médaillés cet été.

Pour la première fois c'est la presse écrite qui a été utilisée comme support de la campagne club : *L'Équipe*, *Le Parisien*, *Aujourd'hui en France*, *Sport Free Attitude* (hebdomadaire gratuit), *TV Magazine* ont affiché la campagne.

50 000 affichettes ont par ailleurs été adressées au mouvement sportif (CROS, CDOS, fédérations) et aux collectivités territoriales (offices municipaux des Sports des villes de plus de 10 000 habitants, conseils régionaux et généraux), afin de permettre sur le terrain une diffusion complémentaire de nos messages.

Les publications

Le département Communication & Marketing a été comme traditionnellement mobilisé pour soutenir l'ensemble des départements du CNOSF, dans la réalisation de leurs différents documents et supports de communication.

Les publications ont essentiellement concerné les Jeux Olympiques d'Athènes.

Le Guide de l'athlète et de la délégation française, destiné à toutes les personnes accréditées (entraîneurs, médecins, athlètes), ainsi que le trombinoscope de la délégation française, réalisés en collaboration avec la mission Haut Niveau, ont fait l'objet d'un travail minutieux.

Ces publications ont été aux couleurs de la campagne « On va tous se prendre aux Jeux ».

Les actions marketing

En 2004, les actions marketing du CNOSF se sont orientées vers quatre axes distincts mais complémentaires :

Le suivi des relations entre le CNOSF et ses partenaires

L'année 2004, au-delà de la campagne « On va tous se prendre aux Jeux » et des nombreuses réunions ayant précédé sa mise en œuvre, a été l'occasion de multiplier les rendez-vous avec nos partenaires. Comme chaque année olympique, les partenaires prennent régulièrement la parole à l'approche des Jeux et mobilisent largement les énergies du département. Le développement de la campagne « Salades Plus » pour McDonald's, la mise en œuvre de « Garde ton corps à l'esprit » pour Coca-Cola, le soutien aux multiples opérations de relations publiques de Samsung, comme les projets de développement d'Atos Origin attestent ainsi de l'envie accrue des partenaires du CIO de développer des actions en partenariat avec le CNOSF. Les partenaires nationaux du CNOSF ont davantage concentré leurs actions autour du soutien à l'équipe de France olympique. Au total 40 invités de 11 entreprises partenaires ont assisté aux Jeux Olympiques d'Athènes et vécu de l'intérieur, au Club France, la vie de la délégation française.

Mennen Sport, produit officiel de l'équipe de France olympique

L'année 2004 a également permis de clore l'olympiade en finalisant un dernier contrat de partenariat (sur cinq ans) avec la société Lascad, entité du groupe L'Oréal. Un partenariat novateur puisqu'il faisait de la toute nouvelle gamme Mennen Sport le premier « produit officiel de l'équipe de

France olympique ». Un lancement de gamme réussi pour notre partenaire qui a obtenu récemment le label très convoité de « produit de l'année ». Un succès également pour le CNOSF qui démontre que l'olympisme, au-delà de l'image institutionnelle d'une marque, peut également conforter la vente de produits.

La protection des marques olympiques

À quelques semaines des Jeux Olympiques d'Athènes, le CNOSF a eu le souci de communiquer auprès des professionnels comme des médias sur la protection accrue du territoire marketing olympique. En partenariat avec le cabinet Nataf et Fajgenbaum, une conférence de presse, le 17 février, a une nouvelle fois mis l'accent sur le travail mené par le CNOSF pour protéger les marques olympiques. Une information utile afin de dissuader les entreprises de pratiquer « l'ambush marketing » et d'informer les agences sur les règles en vigueur. Une action relayée quelques semaines plus tard par la sortie de la deuxième édition du *Guide de l'athlète et de la délégation française*. Réalisé pour la première fois pour les Jeux Olympiques de Salt Lake City, ce guide, adressé à l'ensemble des accrédités potentiels aux Jeux Olympiques, athlètes mais aussi encadrement technique et médical, se veut le guide des droits et des devoirs de toute personne accréditée. Il a été envoyé en complément à l'ensemble des milieux spécialisés (agences de communication, régies publicitaires, équipementiers sportifs et sponsors...) dans le souci de présenter les contours du territoire marketing olympique.

Paris 2012

Le département Communication & Marketing a collaboré au dossier Paris 2012, avec la volonté à la fois de soutenir le projet de candidature et de faire en sorte, d'autre part, que celui-ci se développe dans le cadre des règles olympiques en vigueur. La constitution du Club des entreprises de Paris 2012 a demandé un accompagnement constant avec les services du Cabinet et de la Direction générale, afin de faire en sorte que la candidature se développe en harmonie et que le fort engouement des entreprises à la soutenir soit le garant de lendemains radieux pour le marketing olympique en France.



L'événementiel & les relations publiques

Au-delà des opérations développées dans le cadre des Jeux Olympiques d'Athènes (« J-100 » et la « fête des médaillés »), le département Communication & Marketing a été mobilisé sur trois actions particulières :

Le parcours de la flamme olympique à Paris

Le 25 juin, le département a été mis à contribution à la fois pour assurer le suivi « CNOSF », mais aussi dans l'intérêt de nos deux partenaires Coca-Cola et Samsung, partenaires financiers du projet. Un suivi s'est opéré tout au long des six premiers mois de l'année pour assurer le succès d'une journée mémorable, tant pour ceux qui ont eu la chance d'y participer que pour l'image du mouvement olympique pour qui la flamme est un symbole fort et riche en valeurs.

Jeux Olympiques d'Athènes

Les relations publiques, dans le cadre du déplacement des invités de la délégation française aux Jeux Olympiques d'Athènes et le fonctionnement du Club France, ont également mobilisé les équipes du département. Encadrement des invités du CNOSF et du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, gestion des transports et des hébergements, de la billetterie, décoration et animation du Club France, le département a activement collaboré avec les autres services du CNOSF. Cette organisation a été une grande réussite, comme en attestent les nombreux témoignages de nos invités.

La septième semaine du sport olympique français

Ce traditionnel regroupement de fin d'année s'est une nouvelle fois déroulé dans la station savoyarde de Tignes. 50 médaillés 2004 [champions du monde, d'Europe et, bien entendu, lors des Jeux Olympiques (21 médaillés d'Athènes) et des Jeux Paralympiques] ont participé du 10 au 17 décembre à cette édition 2004. Une vingtaine de partenaires du CNOSF, et une vingtaine de journalistes sont venus se mêler aux sportifs invités pour une fête de fin d'année très appréciée par tous et pour laquelle, le département Communication & Marketing et la Mission olympique et sport de haut niveau ont collaboré en totale complémentarité.

L'exercice 2004 a été particulièrement animé avec les Jeux Olympiques d'Athènes, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux de 2012 et les nombreuses manifestations mises sur pied au cours de l'année par les différents départements, à commencer par la conférence européenne Femmes et Sport, du 23 au 25 avril à la Maison du sport français, qui ont fait l'objet des principales relations presse du Président et du CNOSF.

franceolympique.com

Le site Internet officiel du CNOSF franceolympique.com a poursuivi son chemin vers une autonomie technique quasi totale, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques, avec pour la première fois la mise en ligne en direct de l'ensemble des résultats de tous les athlètes français engagés, et une galerie photo consacrée aux performances de l'équipe de France olympique et à sa vie à Athènes.

Grâce à la collaboration active des départements du CNOSF et à un agenda particulièrement riche en événements, comme le lancement de la candidature de Paris 2012, l'audience du site a sensiblement progressé. En décembre 2003, celui-ci avait reçu 14 661 visiteurs uniques qui avaient consulté 215 731 pages, soit une moyenne de 14,7 pages par visiteur. Pour décembre 2004, on a compté plus de 2 000 visiteurs supplémentaires, 16 712 exactement pour 275 916 pages vues, soit une moyenne de 16,5 pages par visiteur. Pendant la période des Jeux Olympiques d'Athènes, en août, le nombre de visiteurs uniques est passé à 26 906 pour 371 301 pages vues, près de 13,8 pages par visiteur. franceolympique.com a publié à dix reprises « La Lettre du CNOSF », synthèse des informations mises en ligne au quotidien sur le site.

Complémentaire du site, *France JO*, le magazine dédié à l'équipe de France olympique, a publié au mois d'août un numéro spécial de présentation des athlètes français et de leurs compétitions au jour le jour à Athènes, avec un renvoi à la consultation permanente de franceolympique.com

Au plan des régions et des départements, la plupart des CROS et des CDOS ont désormais leur site, et, pour sa part, l'extranet mis en route en 2003 est opérationnel.

Vers Turin 2006

Si les Jeux Olympiques d'Athènes ont été très présents sur le plan de l'information au cours de l'exercice – avec une autre innovation, l'installation d'un bureau de presse du CNOSF au Centre principal de presse (MPC) des JO – les Jeux de Turin 2006 l'ont aussi été dans le cadre de leur préparation.

Ils ont ainsi fait l'objet d'une mission spécifique en novembre à l'occasion de la première réunion des médias, organisée par le TOROC. Le processus d'accréditation des médias français a été également engagé, en collaboration avec l'Union syndicale des journalistes sportifs français, sous la responsabilité du CNOSF.

Communication
McDonald's
équipe de France
olympique.



Communication
Accor équipe
de France
olympique.



Mennen Sport :
premier
produit officiel
de l'équipe
de France
olympique.



Communication
Haribo
équipe
de France
olympique.



Le magazine
de l'équipe
de France
olympique.



Site Internet
du CNOSF.



Les activités du service juridique du CNOSF coordonnées par Jacques Rey, vice-président du CNOSF, s'articulent autour de quatre grandes thématiques :

- le suivi et le contrôle du fonctionnement institutionnel,
- la participation et la consultation lors de la rédaction des textes légaux et réglementaires,
- l'assistance juridique auprès des fédérations et des CROS/CDOS/CTOS,
- la protection des marques et dénominations.

Pour faire face à l'activité croissante du service juridique, le CNOSF a reconduit en 2004 la convention d'assistance et de veille juridique avec le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges.

Le suivi et le contrôle du fonctionnement institutionnel

Suite aux modifications statutaires intervenues en 2003 et 2004, le service juridique a réalisé des travaux afin de mettre en conformité le règlement intérieur avec les statuts. Les modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur, proposées par le conseil d'administration, ont été adoptées par l'assemblée générale.

La commission juridique a eu une activité particulièrement soutenue. Elle a instruit pour le compte du bureau directeur du CNOSF les différentes demandes de délégation formulées par les fédérations et transmises par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. En vertu des textes législatifs réglementaires, le CNOSF doit en effet émettre un avis avant tout arrêté du ministre chargé des sports accordant une délégation.

De plus, la commission juridique a étudié la recevabilité de deux nouvelles demandes d'affiliation pour 2004 ; ces demandes ont été ratifiées par l'assemblée générale.

Le service juridique a également mis son expertise au service des différents départements et missions du CNOSF (rédaction de conventions, par exemple).

La participation et la consultation lors de la rédaction des textes légaux et réglementaires

Dans le cadre de la mission consultative qui a été confiée au CNOSF par la loi du 16 juillet 1984, le service juridique a participé à la préparation des avis sur les différents projets de décrets et d'arrêtés qui lui ont été soumis par le ministère de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Le CNOSF a plus particulièrement travaillé sur des projets de décrets pris pour l'application des articles de la loi du 16 juillet 1984 relatifs au sport professionnel. Il a également pris part aux six groupes de travail institués par le ministère pour engager des réflexions sur les évolutions à apporter dans le domaine du sport professionnel. Ces travaux ont notamment débouché sur la publication de la loi du 14 décembre 2004, laquelle introduit un nouveau chapitre relatif aux sportifs professionnels dans le code du travail.

L'assistance juridique auprès des fédérations et des CROS/CDOS/CTOS

L'assistance juridique, offerte aux membres du CNOSF, s'est à nouveau concentrée sur les questions de mise en conformité des statuts et des règlements avec les dispositions légales et réglementaires nouvelles. Le service juridique a émis des avis sur les modifications statutaires envisagées par les CROS/CDOS/CTOS, un modèle de statuts ayant été proposé à ces derniers il y a quelques années, afin d'harmoniser leur organisation et leur fonctionnement.

De plus, le service juridique a offert à ses membres ainsi qu'aux CROS/CDOS/CTOS (notamment ceux labellisés « Centres de ressources et d'information pour les bénévoles ») une assistance dans différents domaines : droit associatif, droit social, droit fiscal, droit à l'image...

La protection des signes distinctifs, termes et symboles associés au mouvement sportif

En collaboration avec les cabinets conseils Wislon et Berthelot d'une part, et Nataf et Fajgenbaum d'autre part, le service juridique a mis en place depuis quelques années une politique de protection des droits du CNOSF sur les signes, termes et symboles olympiques.

Cette activité a connu une forte croissance en 2004 en raison de l'engouement autour de deux événements : les Jeux Olympiques d'Athènes d'une part, et la promotion de la candidature de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques en 2012.

Dépôt de marque

Le service juridique s'est opposé à de nombreux dépôts de marques effectués auprès de l'INPI et comportant les termes « olympique », « olympiade » ou leur déclinaison. Le service juridique est systématiquement intervenu directement auprès des déposants pour leur demander de bien vouloir procéder au retrait de la marque déposée. La loi du 16 juillet 1984 modifiée permet en effet d'intervenir en amont, directement auprès des déposants, et d'éviter ainsi la mise en œuvre de procédures administratives, voire contentieuses. Lorsque aucune suite n'a été donnée par les déposants aux démarches non contentieuses du CNOSF, celui-ci a engagé une procédure d'opposition auprès de l'INPI, et, dans certains cas extrêmes, a introduit des recours devant les tribunaux compétents.

Actions en contrefaçon

Le service juridique a adressé plusieurs mises en demeure afin de faire cesser des utilisations non autorisées des signes distinctifs, termes et symboles associés au mouvement olympique. Ces mises en demeure ont le plus souvent abouti à des engagements de retrait des produits ou services en cause. Lorsque les destinataires n'ont pas donné suite, des procédures contentieuses ont été mises en œuvre.

Demandes d'autorisation

Ces demandes formulées auprès du service juridique, du service communication et marketing, ou encore du Conseil national des CROS et des CDOS, ne cessent de croître chaque année, et notamment à l'approche d'événements organisés ou parrainés par le mouvement olympique. Cette augmentation des demandes traduit une connaissance accrue des règles applicables en la matière par les différents intervenants du secteur, et notamment les agences de communication. Cette situation témoigne de l'efficacité des actions préventives menées sur l'ensemble du territoire par le CNOSF depuis un certain nombre d'années.

L'élargissement de la conférence des conciliateurs

L'année 2004 a donné l'occasion à la conférence des conciliateurs d'évoluer dans sa nouvelle composition, suite à son élargissement à de nouveaux membres, conformément aux dispositions du décret n°2002-1134 du 30 août 2002, pris pour l'application du IV de l'article 19 de la loi sur le sport.

En effet, le conseil d'administration du CNOSF a validé la désignation de :

- Louis Di Guardia, avocat général à la Cour de cassation
- Dominique Remy, conseiller au tribunal administratif de Rennes
- Bernard Valette, premier vice-président au tribunal de grande instance de Paris
- Laurent Vallée, maître des requêtes au Conseil d'État

La conférence des conciliateurs est donc composée actuellement de 17 membres, étant précisé que les dispositions du décret du 30 août 2002 limitent sa composition à 21 membres.

Les quatre nouveaux conciliateurs ont eu ainsi l'occasion de se familiariser à leurs fonctions, en accompagnant d'anciens membres de la conférence des conciliateurs lors de deux ou trois audiences de conciliation, avant de traiter individuellement un nombre d'affaires assez conséquent en cette année olympique.

En effet, l'intégration des nouveaux membres a permis de compenser l'accroissement notable du nombre d'affaires traitées au cours de cette année (augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année 2003).

Les assistants de conciliation

L'année 2004 a vu le départ de Benjamin Peyrelevade, après quatre années passées au service de la conciliation du CNOSF, et l'arrivée de Julien Berenger. Deux assistants de conciliation ont donc assuré le suivi des requêtes aux fins de conciliation cette année : Julien Berenger et Pierre Ketterer.

La mission des assistants de conciliation, sous la responsabilité du président de la conférence des conciliateurs, est de gérer l'enregistrement des requêtes, de préparer une note juridique sur le dossier (à laquelle sont éventuellement annexées des jurisprudences) à l'intention du conciliateur

désigné, d'assister à l'audience et de faciliter à ce dernier la rédaction de l'éventuelle proposition de conciliation.

Les assistants de conciliation sont également garants du bon fonctionnement administratif du service de la conciliation. Ils répondent, en outre, à toute sollicitation des licenciés, des groupements sportifs, des fédérations ou de leurs organes déconcentrés, concernés par la mise en œuvre du préalable obligatoire de conciliation.

Les éléments significatifs de l'année 2004

Il est à noter qu'en cette année olympique, seulement 4 recours concernant la contestation d'une non-sélection en vue des Jeux Olympiques d'Athènes ont été soumis aux conciliateurs. À titre de comparaison, l'année des Jeux Olympiques de Sydney avait donné lieu à 12 recours.

Par ailleurs, la conciliation apparaît bien intégrée dans le mouvement sportif et son mécanisme bien connu de tous ses acteurs. En effet, cette procédure n'est aujourd'hui plus limitée aux seules fédérations nationales sportives, qui ont su en tirer profit pour prévenir d'éventuels contentieux ultérieurs, mais concerne également et de plus en plus leurs organes déconcentrés.

Enfin, il est à relever que le nombre de requêtes pour lesquelles le président de la conférence des conciliateurs a constaté que l'objet ou la nature du litige ne rentrait pas dans le domaine du préalable obligatoire de conciliation défini par le IV de l'article 19 précité est en nette augmentation et génère par voie de conséquence une multiplication des courriers d'irrecevabilité (rejet de la demande).

Les statistiques de la conciliation

Avec 263 demandes en 2004, la conférence des conciliateurs a enregistré son maximum de requêtes présentées à fin de conciliation en une seule année. À titre de comparaison, l'année 2000, soit celle des derniers Jeux Olympiques d'été, avait donné lieu à la présentation de 144 requêtes.

En outre, les statistiques de la conciliation sur la seule année 2004 sont intéressantes en ce qu'elles confirment une « judiciarisation » des rapports

entre les licenciés ou les groupements sportifs requérants et leur fédération, ce qui avait déjà été signalé en 2002 et 2003.

En effet, 22 affaires traitées en conciliation ont donné lieu à la saisine d'un juge en 2004. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à celui de 2002 et de 2003, alors que les années précédentes, en moyenne, 10 affaires étaient portées devant le juge.

Les statistiques concernant l'activité du service de la conciliation :

Statistiques de la conciliation de 1992 à 2004 - Situation arrêtée au 31 décembre 2004

A. REQUÊTES

Depuis la mise en place de la conférence des conciliateurs et jusqu'au 31 décembre 2004, **2 008** requêtes aux fins de conciliation ont été formulées auprès du CNOSF.

► **263** demandes entre le **1^{er} janvier** et le **31 décembre 2004**.

B. RECEVABILITÉ

Parmi les **2 008** requêtes examinées, il a été prononcé **403** irrecevabilités. Le président de la conférence des conciliateurs a constaté que l'objet ou la nature du litige ne rentrait pas dans le domaine du préalable obligatoire de conciliation défini par le point IV de l'article 19 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000.

1 605 procédures de conciliation ont été mises en œuvre au titre du préalable obligatoire de conciliation, soit 80 % du total des requêtes formulées.

► **60** irrecevabilités en **2004**. 203 procédures mises en œuvre, soit 77,19 % des requêtes formulées.

C. RÉSULTATS CONCERNANT LA RÉOLUTION DES LITIGES

1. Sur les 1 605 procédures mises en œuvre, 389 ont fait l'objet d'un accord entre les parties en cours de procédure, préalablement à l'audience de conciliation ou au terme de celle-ci. Lorsque l'accord intervient lors de l'audience de conciliation, un procès-verbal de conciliation est rédigé par le conciliateur.

► **30** accords en **2004**.

1 216 n'ont pas fait l'objet d'un accord entre les parties et ont obligé le conciliateur à rechercher les bases d'une solution au litige sous la forme d'une proposition de conciliation notifiée par écrit. Ce sont donc **1 216 propositions** de conciliation qui ont été notifiées.

► **173** propositions ont été notifiées en **2004**.

2. Sur les 1 216 propositions de conciliation formulées,

773 propositions de conciliation acceptées.

443 propositions de conciliation refusées.

► **115** propositions **acceptées** et **58** propositions **refusées** en **2004**.

3. Il ressort de ces chiffres que :

1 162 litiges ont été résolus par accord constaté ou par acceptation de la proposition de conciliation (389 + 773), soit un **taux de résolution des litiges de 72,4 %**.

► **145 litiges résolus en 2004** (71,4 % des demandes recevables).

443 litiges n'ont pas été conciliés, l'une des parties s'étant opposée à la proposition du conciliateur.

► **58 affaires non résolues en 2004**.

Sur ces 443 litiges non résolus lors de la procédure de conciliation, à notre connaissance, environ **151** (22 en 2004) ont fait l'objet d'un recours devant les tribunaux compétents (Conseil d'État, tribunal administratif, tribunal de grande instance).

Pour tous les autres, les parties n'ont pas manifesté la volonté de poursuivre devant les juridictions la contestation de la décision fédérale. On peut dès lors supposer que, même si la proposition n'a pas reçu leur total assentiment, l'avis émis par le conciliateur dans le cadre de la procédure les a incitées à ne pas donner de suite contentieuse à leur conflit.

Une conciliation
au CNOSF.





Remise du chèque d'un million d'euros en faveur des quatre associations (Croix-Rouge - Coordination Sud - Sport sans frontières - UNICEF).



Laure Manaudou, championne olympique du 400 m nage libre aux JO d'Athènes 2004.

Le Conseil social du mouvement sportif (CoSMoS) compte 1 545 adhérents. Les négociations de la convention collective nationale du sport (CCNS) a connu des avancées importantes au cours de cette année, dans le cadre notamment des négociations des chapitres clés de la CCNS (contrat de travail, temps de travail...). Par ailleurs, la Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF Sport) a lancé ses premières actions concrètes en matière de formation professionnelle continue et a poursuivi ses travaux relatifs à la mise en place de certificats de qualification professionnelle (CQP) dans la branche du sport.

Les travaux relatifs à la convention collective nationale du sport (CCNS)

En se réunissant en commission mixte paritaire deux fois par mois en 2004 (au lieu d'une fois tous les mois et demi auparavant), les partenaires sociaux de la branche du sport ont décidé d'intensifier le rythme des négociations. Cette mesure a porté ses fruits puisque au cours de l'année qui vient de s'écouler, les employeurs et les salariés ont débattu et se sont accordés sur la quasi-totalité des dispositions relatives aux chapitres clés de la CCNS :

- chapitre 1 : le champ d'application ;
- chapitre 2 : le paritarisme ;
- chapitre 3 : la liberté d'opinion - le droit syndical - la représentation des salariés ;
- chapitre 4 : le contrat de travail ;
- chapitre 5 : le temps de travail ;
- chapitre 6 : la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

En outre, s'agissant du chapitre 9 « Classifications et rémunérations », les partenaires sociaux se sont accordés sur le contenu de la grille de classification et ont défini un système de rémunération garantissant le maintien des écarts de rémunérations entre les différents groupes de salariés.

Aujourd'hui, le CoSMoS, le CNEA et certains syndicats de salariés affichent clairement leur volonté de signer dans les prochains mois la convention collective nationale du sport. C'est pourquoi, il a été acté lors de la commission mixte paritaire (CMP) du 1^{er} décembre 2004, un calendrier des négociations relativement dense afin d'atteindre cet objectif en 2005. La CMP aura à étudier au cours de ses réunions :

- chapitre 7 : les congés ;
- chapitre 8 : la formation professionnelle (ce chapitre était négocié mais de nouvelles négociations doivent avoir lieu afin de prendre en compte les nouveaux dispositifs issus de la loi du 4 mai 2004, concernant la réforme de la formation professionnelle) ;

- chapitre 10 : la pluralité et les groupements d'employeurs ;
- chapitre 11 : la prévoyance ;
- chapitre 12 : le sport professionnel ;
- chapitre 13 : l'épargne salariale.

Il convient d'indiquer que certaines dispositions des chapitres cités ci-dessus font l'objet d'un quasi-consensus puisque des groupes de travail paritaires ont été chargés de préparer les négociations de ces chapitres.

Les travaux relatifs à l'emploi, à la formation et aux qualifications

La commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF)

1. RENFORCEMENT DE LA REPRÉSENTATION DU CoSMoS AU SEIN DE LA CPNEF :

En raison de l'importance d'une représentation forte des employeurs du mouvement sportif au sein de la CPNEF du Sport, dont le rôle est déterminant en matière de formation professionnelle, le CoSMoS a complété en 2004 sa délégation de quatre nouveaux membres portant ainsi à huit le nombre de ses représentants à la CPNEF Sport.

Délégation du CoSMoS à la CPNEF Sport : Pierre-Henri Bourlier (FF gymnastique), Jacques Cathelineau (FF voile), Christian Cervenansky (FF judo), Jean Di Meo (FF clubs omnisports), Philippe Gasnier (FF basket-ball), José Mariage (UNCU), Laurent Martini (UCPA), Pierre Massie (FF golf).

2. PRISE EN CHARGE DES PREMIÈRES ACTIONS DE FORMATION PAR LA BRANCHE DU SPORT :

La priorité de la CPNEF Sport a été de définir, pour la première fois depuis sa création, les thèmes des actions de formation ainsi que les critères et les conditions de prise en charge. Les thèmes retenus sont les suivants :

- reconversion des sportifs professionnels,
- formations diplômantes dans le domaine de l'emploi occupé,
- formations diplômantes dans un domaine différent de l'emploi occupé dans l'intérêt de l'entreprise,
- formations de remise à niveau, maintien et développement des compétences,
- formations qualifiantes en rapport avec l'emploi occupé en l'absence de diplômes spécifiques,
- validation des acquis de l'expérience.

En outre, le CoSMoS a pris activement part au débat au sein de la CPNEF Sport lorsque celle-ci a été amenée à décider de l'opportunité de prendre en charge des actions de formation des dirigeants bénévoles des structures employeurs. Après en avoir débattu, les membres de la CPNEF Sport se sont accordés sur les critères de prise en charge des formations des bénévoles dans le cadre du plan de formation et du congé individuel de formation.

3. MISE EN PLACE DE CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) :

La sous-commission « CQP » de la CPNEF Sport en charge de l'instruction des demandes de création de CQP et présidée par le CoSMoS, a œuvré activement au cours de cette année afin de préciser les conditions de mise en place de CQP dans la branche du sport. Elle a notamment élaboré :

- le guide pédagogique de création de CQP ;
- le cahier des charges relatif à la composition du dossier de demande de création du CQP ;
- la convention de délégation de la mise en œuvre de la certification qui définit les conditions dans lesquelles cette délégation est accordée par la CPNEF Sport.

Par ailleurs, la sous-commission « CQP » a poursuivi l'instruction des demandes de création de CQP formées auprès de la CPNEF Sport par la FF voile, la FFEPGV, la FF tennis. De plus, un dossier de création de CQP a été déposé conjointement par la FFEPMM, la FSGT, la FSCF et l'UFOLEP.

Enfin, au cours de l'année 2004, le CoSMoS a été sollicité régulièrement par les fédérations sportives afin de les conseiller et de les guider dans le cadre de l'élaboration de leur demande de création de CQP.

La Commission professionnelle consultative (CPC)

La CPC dont la sous-commission sport est présidée par le CoSMoS, a poursuivi ses travaux relatifs aux niveaux 2 et 3 qui ont débuté en 2002. Les travaux ont également porté sur la création de brevets professionnels.

Autres travaux

Création de la section fédérale du CoSMoS

L'assemblée générale du CoSMoS du 6 mai 2004 a validé la possibilité pour les fédérations sportives de constituer des sections fédérales ou inter-fédérales du CoSMoS qui regroupent des employeurs adhérents du CoSMoS

et relevant de leur secteur d'activité. Ces sections offrent aux employeurs de chaque secteur la possibilité de se regrouper afin de formuler leurs besoins et leurs contraintes (la défense de leurs intérêts n'en sera que plus efficacement assurée au sein du CoSMoS). En outre, elles facilitent l'élaboration de projets (de formation ou autres) en donnant l'occasion d'un dialogue préparatoire entre chaque section d'employeurs et une représentation de salariés de son secteur. L'objectif ici est de permettre aux fédérations de marquer clairement leur position dans le cadre du dialogue social.

À ce jour, quatre sections fédérales ou interfédérales ont été créées : arts martiaux, activités de la natation, rugby et UNCU. D'autres sont en cours de constitution : basket-ball, gymnastique, tennis, tennis de table, gymnastique volontaire.

Participation du CoSMoS aux jurys d'examen

Le CoSMoS a été sollicité régulièrement en qualité d'association d'employeurs de la branche du sport afin de proposer des membres pour siéger dans les jurys d'examen BPJEPS, BE et VAE.

Communication

Dans le cadre de ses missions auprès de ses adhérents, le CoSMoS a répondu à des nombreuses sollicitations (tables rondes, réunions) afin de présenter l'état d'avancement des travaux de la convention collective nationale du sport, mais également la manière de développer et d'organiser le dialogue social au sein de la branche du sport.

Enfin, le CoSMoS continue à informer régulièrement ses adhérents par le biais de « La Lettre du CoSMoS » et de son site Internet www.cosmos.asso.fr

European Association of Sport Employers (EASE)

L'association européenne des employeurs du sport, présidée par François Alaphilippe au titre du CoSMoS, a concentré son activité en 2004 sur le management du projet « Building social dialogue in the sport sector ». Ce projet, financé par la Commission européenne, a notamment permis d'organiser au CNOSF une conférence européenne sur la construction du dialogue social de niveau européen dans le sport. À cette occasion, EASE a défendu l'identité du sport en proposant un modèle de dialogue social pour l'ensemble du sport : sport amateur, professionnel et commercial. L'association, représentative dans cinq pays européens, cherche aujourd'hui à étendre sa représentativité afin de répondre aux exigences de la Commission européenne en vue de créer bientôt un Comité de dialogue sectoriel pour le sport, lieu officiel de la négociation collective de niveau européen.



Le Conseil national des CROS et des CDOS (CNCD) a vocation à être l'interface entre le CNOSEF, ses 31 structures régionales (28 CROS et 3 CTOS) et ses 96 structures départementales, les CDOS. Il a ainsi un double rôle :

- celui de relayer les politiques et les actions engagées par le CNOSEF,
- celui de représenter les intérêts de ses membres auprès du CNOSEF, en l'informant de leurs attentes et de leurs besoins.

Pour alimenter ses réflexions et relayer ses actions, le CNCD s'est appuyé, comme par le passé, sur des réunions interrégionales qui regroupent les CROS et les CDOS de plusieurs régions et sur deux rassemblements annuels.

Durant ce dernier exercice, le CNCD s'est attaché à renforcer son rôle en développant ses activités traditionnelles et des activités nouvelles, et en engageant une réflexion prospective.

Les activités traditionnelles

Le CNCD a assuré une présence effective :

- en interne, dans les collèges, commissions et groupes de travail du CNOSEF,
- en externe, avec une participation aux rencontres, colloques et séminaires.

Le CNCD a constitué une force de proposition et d'action dans plusieurs domaines :

- le Fonds national de développement du sport, notamment pour la part régionale,
- le réseau « Sport-Insertion-Emploi » : la plupart des agents de développement inscrits dans ce réseau sont salariés de CROS et de CDOS,
- l'emploi et le droit social : les structures déconcentrées du CNOSEF ont relayé les informations sur les travaux de la convention collective nationale du sport conduits par le CoSMoS,
- la formation avec la mise en place d'un programme de formation en direction des dirigeants des CROS, des CDOS et des CTOS sur des thèmes stratégiques,
- l'aménagement du territoire et les équipements sportifs,
- la promotion de la santé et la lutte contre le dopage,
- l'assistance juridique, avec le service juridique du CNOSEF, au bénéfice des représentants locaux de ce dernier,
- le relais au plus près du terrain des campagnes de communication mises en place par le CNOSEF, à savoir la campagne « On va tous se prendre

aux Jeux » avant les Jeux Olympiques d'Athènes, et la campagne « Mon club, c'est bien plus que du sport » pour promouvoir la pratique associative des activités physiques et sportives.

Les activités nouvelles

Le CNCD a plus particulièrement œuvré dans les domaines suivants :

La mobilisation des CROS, des CDOS et des CTOS pour qu'ils soient labellisés comme « centres de ressources et d'information des bénévoles » (CRIB). Ces derniers, dont la création avait été demandée lors de la conclusion des états généraux du sport, doivent faciliter la gestion et l'administration des associations sportives par les bénévoles.

Le CNCD a également participé, avec les services concernés du CNOSEF, à l'animation des CROS, des CDOS et des CTOS labellisés CRIB. Les animateurs de ces derniers ont été réunis à la Maison du sport français, en février 2004, pour partager leurs expériences et envisager les solutions à apporter aux difficultés rencontrées.

Le développement du programme de modernisation informatique des CROS, des CDOS et des CTOS, a débuté en 2002. La première étape de ce projet leur a permis d'acquérir ou de renouveler leur parc informatique, et de bénéficier d'un site Internet type.

La seconde étape, initiée en 2003, a permis la création d'un réseau extranet propre au mouvement olympique. Les CROS, les CDOS et les CTOS peuvent ainsi télécharger des documents, mettre en ligne les leurs, et échanger par le biais de forums.

En 2004, le CNCD s'est attaché à développer l'animation de cet outil qui permet une diffusion et un échange permanent d'informations.

La promotion de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012

Dans le cadre de la candidature de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques en 2012, le CNOSEF et le GIP Paris 2012 ont souhaité s'appuyer sur les CROS, les CDOS et les CTOS pour faciliter et accompagner la mobilisation du mouvement sportif local, et indirectement celle du grand public. L'animation de cette opération a été confiée au CNCD.

Les représentants du CNOSEF dans les régions et les départements ont bénéficié, chacun, d'une dotation matérielle pour assurer la promotion de la candidature lors de manifestations sportives ou extrasportives (assemblées générales de ligues ou des comités départementaux, par exemple). Pour mener à bien leurs actions, les CROS, les CDOS et les CTOS ont également utilisé des outils mis en ligne sur l'extranet du mouvement olympique : présentations PowerPoint, communiqués de presse, documents permettant de recueillir les soutiens à la candidature...

La prospective : proposition d'un plan d'action pour les CROS, les CDOS et les CTOS

En parallèle à son activité liée au développement de la pratique sportive, le CNCD, dans le cadre d'une réflexion prospective et afin de parfaitement jouer son rôle d'interface entre le CNOSEF et ses structures, s'est attaché à préparer et anticiper les évolutions qui se dessinent.

Ainsi, il a soumis à la réflexion des CROS, des CDOS et des CTOS, réunis en assemblée générale le 13 mars 2004 et en congrès le 25 septembre 2004, six thèmes : « la professionnalisation du mouvement olympique », « l'aménagement du territoire », « la formation », « les CRIB », « la promotion de la santé par le sport et la lutte contre le dopage », « l'animation nationale des CROS, des CDOS et des CTOS ».

Des propositions d'action, basées sur les conclusions des débats, ont été formulées à l'attention du CNOSEF et sont désormais contenues dans un « plan en faveur du développement du sport dans les régions et les départements ». Il appartiendra aux futures équipes dirigeantes du CNOSEF et du CNCD de décliner ces actions sur l'ensemble du territoire.

Page de l'extranet des CROS et des CDOS.



Les CROS et les CDOS soutiennent la candidature de Paris.



Le CROS Picardie a décliné la campagne « On va tous se prendre aux Jeux ».



XII. L'ACADÉMIE NATIONALE OLYMPIQUE FRANÇAISE

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

MéMOS

La création d'un pôle des archives nationales du monde du sport a connu des retards, mais les négociations menées toute l'année sur le sujet devraient aboutir prochainement à la signature de la convention nationale précisant les conditions de conservation des archives, les prérogatives des partenaires, le positionnement géographique des archives, les conditions de financement, etc.

L'ANOF est associée au CNOSEF et à l'INSEP dans un projet de sauvegarde des recueils photographiques des Jeux Olympiques de 1924, à Paris et Chamonix. L'ANOF a entamé un travail de sauvegarde et de diffusion des archives de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques. Les procès-verbaux des années 1894 et 1895 ont été retranscrits et vont être proposés sur Internet, accompagnés de fiches de lecture.

Recherche

L'ANOF reste associée au projet Comenius « sur les activités physiques et sportives, médias de la culture générale et scientifique ».

Des représentants de l'Académie sont intervenus dans des colloques nationaux et internationaux.

Formation

Dans le cadre de ses sessions de formation, l'ANOF a organisé en juin 2004 une journée consacrée aux relations entre dirigeants et journalistes.

Des contacts ont été établis entre l'université de Besançon et l'ANOF, en vue d'établir un partenariat pour sa formation de troisième cycle.

Communication / publication

Le projet d'Abécédaire de l'olympisme a été redéfini et une première version est en ligne sur le site www.franceolympique.com depuis début 2005.

L'ANOF a été sollicitée par la Fondation d'Entreprise Crédit Coopératif pour faire partie du jury qui décernera, chaque année, le prix Jean-Louis Calvino, destiné à récompenser une initiative remarquable en faveur de l'intégration de personnes handicapées. En amont de la tenue des Jeux Olympiques, l'ANOF a soutenu de nombreuses publications privées et

institutionnelles consacrées à l'olympisme, antique comme moderne. L'ANOF a coordonné pour la France le programme communautaire de l'année européenne de l'Éducation par le sport.

Commission de l'Académie internationale olympique

Mlle Catherine Abela a été nommée présidente de la commission en remplacement de Jean-Marc Silvain, démissionnaire.

Comme chaque année, la commission a organisé la sélection de trois candidats pour la session de l'AIO pour jeunes participants à Olympie et leur a proposé une formation afin de les préparer à leur séjour en Grèce.

En cette année olympique, la commission s'est, de la même manière, occupée du camp olympique de la jeunesse des Jeux d'Athènes. Deux jeunes athlètes, pris en charge sur place par le Comité d'organisation grec et la mission Haut Niveau du CNOSEF, y ont représenté la France.

Par ailleurs, reconnaissance logique de l'implication de la commission de l'AIO dans les travaux de l'ANOF, huit de ses membres ont été intégrés au conseil d'administration de l'ANOF à l'occasion de son assemblée générale du 18 mars 2004 : Catherine Abela, Florence Carpentier, Xavier Durupt, Cécile Delaval, Éric Mommin, Marie-Christine Nungesser, Laurence Saunot et Valérie Terrien.

Relations internationales

L'ANOF a participé à deux sessions organisées par l'Académie internationale olympique ; l'une pour les cadres, l'autre pour les jeunes participants.

Elle s'est par ailleurs rapprochée de l'Académie nationale olympique belge, structure exemplaire en bien des points, avec qui elle a envisagé une coopération accrue dans l'avenir.

Session de l'ANOF

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2004, le séminaire annuel de l'Académie nationale olympique s'est tenu à Saint-Lambert-des-Bois dans les Yvelines. Les membres de l'ANOF et de la commission de l'AIO ont pu y faire connaissance avec l'Académie belge, représentée par son directeur, Marc Meas, et établir les projets pour l'année 2005, mettant la priorité sur des actions de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2012.

2004
RAPPORT FINANCIERATHÈNES TURIN PÉKIN VANCOUVER
2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 PARIS 2012

L'ensemble des documents financiers du CNOSE pour l'exercice 2004, ainsi que le projet de budget pour 2005, joints à ce rapport, ont été étudiés selon la procédure suivante :

- Le budget, après étude en commission des finances le 6 janvier 2005 a été soumis au bureau directeur le 12 janvier, et accepté par le conseil d'administration du 9 février.

- L'arrêté des comptes de l'exercice a été examiné en commission des finances le 15 mars 2005, puis en bureau directeur le 23 mars et soumis au conseil d'administration le 6 avril.

Analyse du résultat financier

L'exercice clos le 31 décembre 2004 présente un résultat excédentaire de 57 765 € intégrant, pour la première fois, une provision de 79 180 € pour participation des salariés aux résultats, en vertu d'un accord d'intéressement conclu avec le personnel en date du 22 juin 2004.

Au niveau du bilan, les fonds dédiés ont fait l'objet de provisions complémentaires pour les prochains Jeux Olympiques à hauteur de 600 €.

Le compte de résultat fait ressortir un résultat d'exploitation positif de 314 €. Le résultat financier, négatif de 113 €, intègre la différence de change sur le cours du dollar au 31 décembre, pour 192 €.

Lors de l'établissement du budget 2004 présenté à la précédente assemblée générale, nos dépenses courantes avaient été évaluées, hors manifestations sportives, à une somme de 7 935 € ; le réalisé sur l'exercice se monte à 9 730 €, soit en dépassement de 1 795 €.

Ce dépassement est théorique, car dans le courant de l'exercice, une campagne spécifique (non budgétisée) intitulée « Avec l'équipe de France olympique à Athènes 2004 » a été lancée avec le concours de la Française des Jeux, et a entraîné des dépenses de l'ordre de 567 €.

En contrepartie, les royalties (non budgétisées) retirées de cette action ont rapporté sur l'exercice 826 €, ce qui a permis de dégager un excédent de 259 € sur cette opération.

Dans le même ordre d'idée, le dépassement du coût du nouveau loyer de l'ACNO (+161 €) a été compensé par une subvention complémentaire.

De plus, une provision pour risques de 1 050 € a été constituée pour compenser l'indemnité versée (et encaissée fin juillet) par la société Leclerc, après condamnation, mais un pourvoi en cassation ayant été formé, le principe de prudence nous oblige à provisionner cette indemnité, en attendant l'arrêt final.

D'autre part, nous avons dû participer, en cours d'exercice, au déficit de manifestations diverses, dont entre autres, celui des FOJE de Paris 2003, dont notre quote-part se montait à hauteur de 186 €, et déboursé en tout une somme de 250 € sur l'exercice.

En résumé, le cumul de ces chapitres nous amène à un total de dépenses non prévisibles de (567+161+1 050+250) 2 028 €, mais qui sont compensées par un excédent de recettes.

Nous remercions le ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative d'avoir bien voulu nous attribuer une subvention complémentaire pour ces 250 € imprévus et d'y avoir inclus une subvention exception-

nelle de 250 € pour participer aux frais de fonctionnement du Club France à Athènes. Cet effort non négligeable du ministère nous a permis de rester dans le cadre de notre budget.

Durant l'exercice, nous avons dû honorer notre engagement sur la caution concernant la Fédération d'haltérophilie vis-à-vis de la Caisse Epargne du Val de Loire ; un accord amiable a pu être négocié à hauteur de 60 € ; au bilan nous avons une provision de 108 € sur cette opération, ce qui nous a permis de dégager un excédent exceptionnel de 48 €.

Les diverses opérations réalisées à l'occasion des Jeux Olympiques d'Athènes ont été bien maîtrisées et nous sommes restés en deçà du budget en ce qui concerne la gestion de la délégation ; la gestion du Club France nous a coûté un peu plus que prévu, principalement en raison des frais occasionnés pour la sécurité du site, et du coût des travaux d'aménagement dont la maîtrise était difficilement gérable sur place, avant notre arrivée.

Évolution du cours du dollar année 2004

Lors de l'établissement du budget 2004, en octobre 2003, pour présentation en décembre, la parité du dollar par rapport à l'euro était de 0,8521. Lors du versement du programme TOP du CIO en décembre 2004, la parité était ramenée à 0,7342 soit une baisse de 13,84 %.

Compte de liquidation CNOSE-COJO Albertville 92

Aucune action nouvelle n'est intervenue dans ce dossier au cours de l'exercice, hormis les frais de gestion courants.

Le solde excédentaire s'élève à 505 396 €, mais les procédures ne sont pas achevées. Elles concernent la construction des tremplins de saut à ski de Courchevel. Deux actions sont en cours ; l'une contre Hydrogéo et l'autre contre ADP.

Proposition de budget 2005

Le CNOSE est investi des plus larges missions d'intérêt général pour la représentation, la promotion, l'animation, le développement et la défense du mouvement sportif français.

Par ce rôle, le CNOSE :

- constitue un relais des orientations définies par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
- mène des actions de plus en plus nombreuses et variées au service des fédérations ;
- anime le réseau de ses structures déconcentrées.

Le renforcement de ces différentes missions trouve un juste exemple dans les actions amenées à être mises en place dans le domaine du développement durable à la suite de la publication de l'Agenda 21.

Le développement des ressources propres du CNOSE, notamment au travers de son programme marketing, lui a permis de disposer des moyens complémentaires nécessaires au soutien de sa politique.

Alors que les subventions de l'État, dont il est bénéficiaire, étaient restées stables depuis une dizaine d'années, que les ressources de son programme

de marketing triplaient durant la même période, il convient de souligner l'augmentation sensible pour l'exercice 2004 de la subvention du ministère de la Jeunesse, des Sports, et de la Vie associative.

En effet, elle est passée de 2 417 € à 3 157 €, soit une augmentation de 30,62 % (plus 500 € pour des opérations exceptionnelles, voir ci-dessus).

Ces ressources ont permis au CNOSE de renforcer le budget consacré au soutien de ses actions.

Concernant le personnel, la masse salariale représente 28,10 % du budget annuel de fonctionnement, soit un niveau très raisonnable au regard de l'activité de services à laquelle le CNOSE peut être assimilé.

Aujourd'hui le développement des ressources propres du CNOSE et, notamment, l'exploitation de son programme marketing, semble avoir atteint un niveau optimisé difficile à surpasser. Aussi, et en regard des missions d'intérêt général qu'il assume, le CNOSE souhaite que le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative poursuive son effort de financement comme il l'a fait en 2004, à la hauteur de son engagement.

C'est pourquoi nous sollicitons une subvention de 3 500 €, montant figurant sur notre demande pour notre convention d'objectif. En deçà, le budget devra être revu et corrigé en conséquence.

Le budget de fonctionnement du Comité (hors manifestations sportives) a été reconduit en grande partie par rapport à l'exercice 2004, et ressort à un montant de 8 534 €, mais il nous appartient d'attirer particulièrement votre attention sur des actions spécifiques qui voient leur budget évoluer de façon significative :

Le loyer pour l'hébergement de l'ACNO passe de 100 € à 250 €, suite au changement de locaux, intervenu à la fin du premier semestre 2004.

Le budget alloué à la campagne de promotion des associations en faveur des clubs, passe de 155 € à 230 € pour le prochain exercice, année non olympique, pour une action que nous souhaitons privilégier.

200 € ont été réservés à la rédaction, en partenariat avec un grand quotidien, d'un supplément mensuel thématique sur le sport, incluant les espaces de publicité dudit supplément.

Une somme de 300 € a été positionnée pour le lancement d'une campagne publicitaire en faveur de nos partenaires et en soutien des Jeux Olympiques de Turin.

L'engagement de financement des chefs de projet devait se terminer fin 2004. L'opération est reconduite pour 2005, pour un coût de 110 €.

Parmi les actions nouvelles, un budget spécifique de 100 € a été attribué pour les études et travaux divers liés à la mise en place de l'IFoMoS.

Un projet de création d'un Centre national d'appui et de ressources (CNAR) du secteur sport fait l'objet d'un financement sur l'exercice 2005, pour un montant évalué à 200 €, compensé par une subvention.

Par ailleurs, une ligne spécifique « Rémunération des dirigeants » a été incorporée pour un montant de 110 €.

Nous avons estimé les recettes de marketing à 3 500 €, chiffre maximum à ce jour prévisible, avec un programme TOP évalué au cours du dollar à 1,35.

Sur ces bases, le budget 2005 du CNOSE est équilibré ; il convient que les sommes allouées aux différents départements ne soient pas dépassées. Pour cela, chacun est appelé à la plus grande vigilance.

Cotisations 2006

Il est proposé, avec l'accord du bureau directeur et du conseil d'administration une augmentation des cotisations des membres du CNOSE pour 2006 de 3 % et une cotisation forfaitaire pour les membres associés maintenue à 300 €.

Conclusion

Je remercie le Président pour sa confiance ainsi que les membres du conseil d'administration et de la Commission des finances.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel comptable et financier, à la Direction générale et à notre commissaire aux comptes.

Je me félicite enfin des bonnes relations que nous entretenons avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, et j'adresse mes remerciements aux partenaires institutionnels et privés, qui, par leur soutien, nous permettent de poursuivre notre développement et nos activités en faveur du sport français.

André AUBERGER
Trésorier général

II. BILAN ACTIF

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

	31/12/2004			31/12/2003
	Brut	Amortiss.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 865	-75 708	30 157	3 700
Logiciels	105 865	-75 708	30 157	3 700
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 893 209	-14 801 214	16 091 995	16 664 660
Terrains	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Constructions	25 616 852	-13 019 977	12 596 875	13 031 250
Parkings	138 851	-81 151	57 700	66 953
Agencements, installations,	946 369	-279 104	667 265	749 533
Œuvre d'art	152 449		152 449	152 449
Matériel de bureau, informatique, mobiliers	1 538 688	-1 420 982	117 706	164 475
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	108 039		108 039	66 871
Participations	57 265		57 265	57 265
Prêts	9 757		9 757	5 753
Autres immobilisations financières	41 016		41 016	3 852
TOTAL 1	31 107 113	-14 876 922	16 230 191	16 735 231
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES	757 612		757 612	775 552
Clients et comptes rattachés	305 779		305 779	512 988
Autres créances	451 833		451 833	262 564
DISPONIBILITÉS	5 939 483		5 939 483	3 675 094
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	59 672		59 672	1 159 700
TOTAL 2	6 756 767		6 756 767	5 610 346
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (1 + 2)	37 863 880	-14 876 922	22 986 957	22 345 577

BILAN PASSIF

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

	31/12/2004	31/12/2003
FONDS ASSOCIATIFS	17 519 417	17 461 652
Fonds associatifs	762 245	762 245
Écarts de réévaluations	15 802 665	15 802 665
Réserves	1 411 509	1 411 509
Réserves statutaires	100 376	100 376
Projet associatif	2 220 454	2 475 454
Report à nouveau	-2 835 598	-2 376 297
Résultat de l'exercice	57 765	-714 300
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 927 995	1 194 546
Provisions réglementées	740 995	766 546
Fonds dédiés	1 187 000	428 000
TOTAL 1	19 447 412	18 656 198
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	1 050 000	107 828
Provisions pour risques	1 050 000	107 828
DETTES	1 871 721	3 135 551
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 226	1 331 117
Fournisseurs et comptes rattachés	475 263	470 911
Dettes fiscales et sociales	657 945	495 030
Autres dettes	734 286	838 493
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	617 824	446 000
TOTAL 2	3 539 545	3 689 379
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (1 + 2)	22 986 957	22 345 577

III. COMPTE DE RÉSULTAT 2004

IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

	31/12/2004	31/09/2003
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (services)	7 361 069	4 976 108
Subventions d'exploitation	6 526 114	2 848 472
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	210 978	225 040
Autres produits	49 032	49 147
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	14 147 193	8 098 767
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fournitures consommables	170 274	192 725
Services extérieurs	702 855	732 009
Autres services extérieurs	8 357 563	3 311 414
Impôts, taxes et versements assimilés	274 134	289 824
Salaires et traitements	2 039 187	2 046 834
Charges sociales	821 874	760 681
Dotations aux amortissements	612 197	618 938
Dotations aux provisions	842 000	390 000
Autres charges	13 270	2 344
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	13 833 354	8 344 769
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	313 839	-246 002
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	79.447	40.717
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	79 447	40 717
CHARGES FINANCIÈRES		
Différence négative de change	191 959	303 707
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	191 959	303 707
2- RÉSULTAT FINANCIER	-112 512	-262 990
RÉSULTAT COURANT	201 328	-508 992
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 273 344	75 211
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transferts de charges	133 379	25 551
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 406 722	100 762
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	340 046	227 340
Sur opérations en capital	66 058	63 486
Dotation aux amortissements et provisions	1 050 000	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 456 104	290 826
3- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-49 382	-190 063
Participation des salariés aux résultats	79 180	
Impôts sur les bénéfices	15 000	15 245
TOTAL DES PRODUITS	15 573 362	8 240 247
TOTAL DES CHARGES	15 515 597	8 954 547
BÉNÉFICE OU PERTE	57 765	-714 300

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que nous n'avons pas d'observation à formuler, aucun événement ni décision intervenus au cours de l'exercice n'ayant impacté de manière significative les comptes et les informations nécessaires à leur compréhension figurant dans l'annexe.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier ainsi que dans les documents adressés aux membres du Comité sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Limoges,
le 14 avril 2005

Philippe Bordère
Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes du COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612-5 du code de commerce.

Par ailleurs, en application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

RÉMUNÉRATION DE DIRIGEANTS

Personnes concernées : M. Henri Sérandour (Président du CNOF) et M. André Leclercq (membre du conseil d'administration).

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 9 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS. Au titre de l'exercice 2004, cette rémunération a été versée à :

- M. Henri Sérandour
- M. André Leclercq

Cette convention a été autorisée par l'assemblée générale du 19 mai 2003.

Fait à Limoges,
le 14 avril 2005

Philippe Bordère
Commissaire aux comptes

V. PROPOSITION DE BUDGET 2005

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

	BUDGET 2004	Comptabilisé au 31/12/2004	PROJET BUDGET 2005
DÉPENSES			
REPRÉSENTATION MOUVEMENT SPORTIF	701 000	803 875	770 500
RELATIONS INTERNATIONALES	437 600	607 242	496 000
CONCILIATION-JURIDIQUE	499 000	1 454 776	419 000
HAUT NIVEAU - JO	1 067 500	922 851	776 000
MÉDECINE ET LUTTE CONTRE DOPAGE	476 167	523 286	386 400
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	585 500	530 160	633 900
MISSION Valorisation ressources humaines	373 022	315 031	627 500
PROMOTION, MARKETING, COMMUNICATION	1 513 000	2 046 497	1 737 900
SERVICES GÉNÉRAUX, MAISON SPORT	1 337 500	1 377 349	1 593 000
SERVICE INFORMATIQUE	113 000	98 454	118 000
AIDES À L'EMPLOI	486 200	539 824	569 400
DIVERS	245 000	434 202	351 500
IMPRÉVUS	100 411	76 292	55 000
SOUS-TOTAUX 1	7 934 900	9 729 839	8 534 100
FOJE Hiver			95 000
FOJE Été			130 000
Missions préparatoires Athènes, Turin - délégation	18 000	10 071	16 000
Missions préparatoires Turin, Pékin			10 000
Jeux méditerranéens		1 106	1 310 000
Jeux méditerranéens - invités			80 000
Jeux mondiaux			143 500
JO Été Coût à charge CNOSF : 50 % Club France & staff	454 500		
JO Été Coût à charge CNOSF : invités	507 500		
JO Été Coût à charge CNOSF : 50 % J-100 & documents	90 500		
JO Été Coût à charge CNOSF : Adidas + 50 % tenues Elis	780 040		
JO Été Coût à charge CNOSF : transport délégation	555 770		
JO Athènes - délégation		3 667 740	
JO Athènes - Club France		998 173	
JO Athènes - invités		771 181	
SOUS-TOTAUX 2	2 406 310	6 048 271	1 784 500
TOTAL DÉPENSES (1+2)	10 341 210	15 778 110	10 318 600

Les chiffres de dépenses / recettes des ventilations budgétaires ne peuvent correspondre au montant des produits et charges du compte de résultat, car, pour une question d'analyse de coût et de suivi budgétaire, divers produits sont déduits des charges correspondantes, et certaines lignes budgétaires sont valorisées, mais non prises en compte en comptabilité générale, s'agissant de financements externes.

	BUDGET 2004	Comptabilisé au 31/12/2004	PROJET 1 BUDGET 2005
RECETTES			
A- RECETTES DIVERSES	1 623 392	3 378 978	1 418 400
Cotisations fédérations	222 000	227 443	230 000
Recettes associations	153 000	118 010	100 000
Remboursements places	8 000	11 302	10 400
Défenses emblèmes / pf	50 000	1 333 030	50 000
Redevances diverses	90 000	74 704	90 000
Subv. Solid. Olymp. Femmes et sport	7 622		
Recettes diverses « jeunes & sport », vie associative, formation	7 000	5 401	26 000
Subv. Diverses réseau sport insertion emploi	55 000	31 465	50 000
Locations salles	100 000	103 762	100 000
Divers		50 013	
Revalorisation actions CNAR			120 000
Partenariat réseau chefs projets	300 000	367 607	360 000
Paris 2012		290 000	
CIO + ATHOC subvention déplacement délégation	555 770	463 136	
Refacturations à tiers Athènes		110 557	
Ventes malles / protège ordonnance / Jeux cartes	50 000	27 410	57 000
CNAR			200 000
Reprise amortissements dérogatoires	25 000	25 551	25 000
Reprise sur provision (2004 = haltérophilie)		107 827	
Reprise charges à payer ANOF		31 760	
B- RECETTES MARKETING	5 114 818	5 919 543	3 735 200
Recettes partenariat	4 250 000	4 276 666	3 500 000
Creyf's	200 818	204 110	
Fournitures Jeux Partenariat	664 000	612 267	235 200
Campagne Jeux FDJ		826 500	
C- CONVENTION OBJECTIF	3 175 000	6 454 354	4 638 000
Subvention MJSVA Fonctionnement	3 157 000	3 657 000	3 500 000
Subvention MJSVA missions préparatoires Athènes, Turin	18 000	18 000	8 000
Subv. MJSVA FOJE hiver et été			145 000
Subv. MJSVA Jeux Méditerranéens			985 000
Subv. MJSVA JO Athènes - délégation		2 257 266	
Subv. MJSVA JO Athènes - invités		422 088	
Subv. MJSVA JO Athènes - Club France		100 000	
D- REPRISE FONDS DÉDIÉS	428 000	83 000	527 000
Mallette lutte contre dopage	38 000	38 000	
Conférence médicale nationale sport santé			30 000
Reprise Projet associatif Femmes & sport			25 000
Reprise projet associatif campagne communication			172 000
Campagne communication	330 000		300 000
Campagne partenaires	60 000	45 000	
TOTAL RECETTES	10 341 210	15 835 875	10 318 600
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE & COMPTABLE	0	57 765	0
FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES	0	57 765	0

Les chiffres de dépenses / recettes des ventilations budgétaires ne peuvent correspondre au montant des produits et charges du compte de résultat, car, pour une question d'analyse de coût et de suivi budgétaire, divers produits sont déduits des charges correspondantes, et certaines lignes budgétaires sont valorisées, mais non prises en compte en comptabilité générale, s'agissant de financements externes.